



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

DELIBERATION N°2019.00096

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 91

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 99

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE représenté par Mme Patricia CORTEY, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL représentée par M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,

M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, M. Denis CHAMBE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, M. Florent PIGEON, M. Lionel SAUGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Le projet de Budget Primitif 2019 fait l'objet du document détaillé ci-joint et respecte les orientations budgétaires votées le 07 février 2019.

Désormais, Saint-Etienne Métropole compte parmi les 22 Métropoles de France.

Le budget 2019 concrétise un projet de territoire ambitieux, préserve la qualité du service rendu et assure les grands équilibres financiers, tout en tenant compte de la contrainte financière qui pèse sur les finances locales.

Saint-Etienne Métropole confirme encore en 2019 son engagement sur la stabilité des taux de fiscalité. C'est ainsi, que depuis le début du mandat, il a été fait le choix de faire porter l'effort sur les dépenses de fonctionnement, tout en garantissant le maintien d'un service public de qualité au meilleur coût et de favoriser la mise en œuvre de l'ensemble des réalisations prévues au projet d'agglomération, pour un développement harmonieux du territoire.

Dans ce contexte, bien que Saint-Etienne Métropole n'ait pas signé le contrat imposé par l'Etat en 2018, le budget 2019 respecte le montant de l'enveloppe qui lui a été notifié par arrêté préfectoral considérant les retraitements qui pourront être sollicités.

Dans le même temps, ce budget 2019 porte l'ambition de maintenir les équilibres financiers entre Saint-Etienne Métropole et ses communes membres tels qu'ils avaient été définis dans le pacte financier de début de mandat.

Ainsi, pour tenir compte des besoins exprimés par les communes, les enveloppes voirie et investissement seront revalorisées de +2 %.

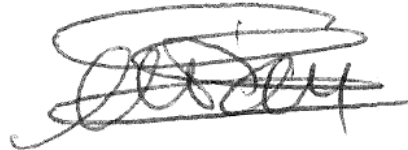
Le budget d'investissement 2019 verra l'inscription de plus de 123,8 M€ de crédits de paiement mobilisés sur le territoire, pour poursuivre et intensifier la dynamique territoriale et donner à notre Métropole davantage de perspectives (budgets consolidés principal, transports et zones industrielles), dans un environnement favorable au développement des entreprises, à l'accueil de nouvelles activités économiques, à la qualité et à la diversité de l'offre en matière de déplacements, à la mise à disposition de services numériques adaptés aux nouveaux usages, à la poursuite d'un programme de transition écologique et énergétique, à l'amélioration de l'habitat et au renouvellement urbain...

Les budgets annexes 2019 des Transports, des Zones Industrielles de l'Assainissement collectif et SPANC, de l'Eau, des Parcs et Aires de stationnement et Réseaux de chaleur sont détaillés dans le rapport de présentation ci-joint.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les budgets primitifs 2019 du budget principal et des budgets annexes, et les Autorisations de Programme et d'Engagement et les Crédits de Paiement.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 7 voix contre et 5 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

SOMMAIRE

1 – Le budget principal 2019

A – Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

Présentation des niveaux d'épargne

B – Les recettes de fonctionnement

La fiscalité économique

La dotation de compensation de réforme de la TP

La fiscalité ménage

La TEOMA

La DGF : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation

Le fonds de péréquation des recettes intercommunales (FPIC)

Les recettes liées aux activités

Les attributions de compensations négatives

Les reprises sur provisions

C – Les dépenses de fonctionnement

C - 1 – Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

C - 2 – Présentation des dépenses de fonctionnement par domaine d'intervention

1 - L'Attractivité économique

2 - L'Attractivité résidentielle

3 - Tourisme et Attractivité culturelle et sportive

4 - L'accessibilité routière

5 - Transition énergétique et développement durable

6 - Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire

7 - Les subventions d'équilibre aux budgets annexes

8 - Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services

D – Les opérations d'investissement et leur financement

D - 1 – Présentation des recettes d'investissement

D - 2 – Présentation des dépenses d'investissement

1- L'Attractivité économique

2 - L'Attractivité résidentielle

3 - Tourisme et Attractivité culturelle et sportive

4 - L'accessibilité routière

5 – Les grands projets d'aménagement

6 - Transition énergétique et développement durable

7 - Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire

8 - Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services

2 – Le budget annexe Transport 2019

A – Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

B – Les recettes de fonctionnement

C – Les dépenses de fonctionnement

D – Les opérations d'investissement et leur financement

D - 1 – Présentation des recettes d'investissement

D - 2 – Présentation des dépenses d'investissement

3 – Le budget annexe Zones Industrielles 2019

A – Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

B – Le Fonctionnement

C – L'investissement

4 – Les autres Budgets Annexes 2019

A – Le budget annexe Assainissement collectif 2019

B – Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) 2019

C – Le budget annexe Eau 2019

D – Le budget annexe Parcs et Aires de Stationnement 2019

E – Le budget annexe Réseaux de Chaleur 2019

Désormais, Saint-Etienne Métropole compte parmi les 22 Métropoles de France.

Le budget 2019 concrétise un projet de territoire ambitieux, préserve la qualité du service rendu et assure les grands équilibres financiers, tout en tenant compte de la contrainte financière qui pèse sur les finances locales.

Saint-Etienne Métropole confirme encore en 2019 son engagement sur la stabilité des taux de fiscalité. C'est ainsi, que depuis le début du mandat, il a été fait le choix de faire porter l'effort sur les dépenses de fonctionnement, tout en garantissant le maintien d'un service public de qualité au meilleur coût et de favoriser la mise en œuvre de l'ensemble des réalisations prévues au projet d'agglomération, pour un développement harmonieux du territoire.

Dans ce contexte, bien que Saint-Etienne Métropole n'ait pas signé le contrat imposé par l'Etat en 2018, le budget 2019 respecte le montant de l'enveloppe qui lui a été notifié par arrêté préfectoral.

Dans le même temps, ce budget 2019 porte l'ambition de maintenir les équilibres financiers entre Saint-Etienne Métropole et ses communes membres tels qu'ils avaient été définis dans le pacte financier de début de mandat.

C'est ainsi :

- que la Dotation de Solidarité Communautaire sera stabilisée au montant de 23 M€, soit un montant par habitant 2 fois supérieur à la moyenne des Métropoles,
- que le FPIC continuera d'être réparti en faveur des communes (2/3 de son montant aux communes et 1/3 à SEM),
- que la dynamique de versements des fonds de concours en direction de projets communaux et de réalisation d'ECM se poursuivra,

Egalement, pour tenir compte des besoins exprimés par les communes, exceptionnellement en 2019, les enveloppes d'investissement voirie seront revalorisées.

Le budget d'investissement 2019 verra l'inscription de plus de 123.8 M€ de crédits de paiement mobilisés sur le territoire, pour poursuivre et intensifier la dynamique territoriale et donner à notre Métropole davantage de perspectives (budget principal, transports et zones industrielles) dans un environnement favorable au développement des entreprises, à l'accueil de nouvelles activités économiques, à la qualité et à la diversité de l'offre en matière de déplacements, à la mise à disposition de services numériques adaptés aux nouveaux usages, à la poursuite d'un programme de transition écologique et énergétique, à l'amélioration de l'habitat et au renouvellement urbain...

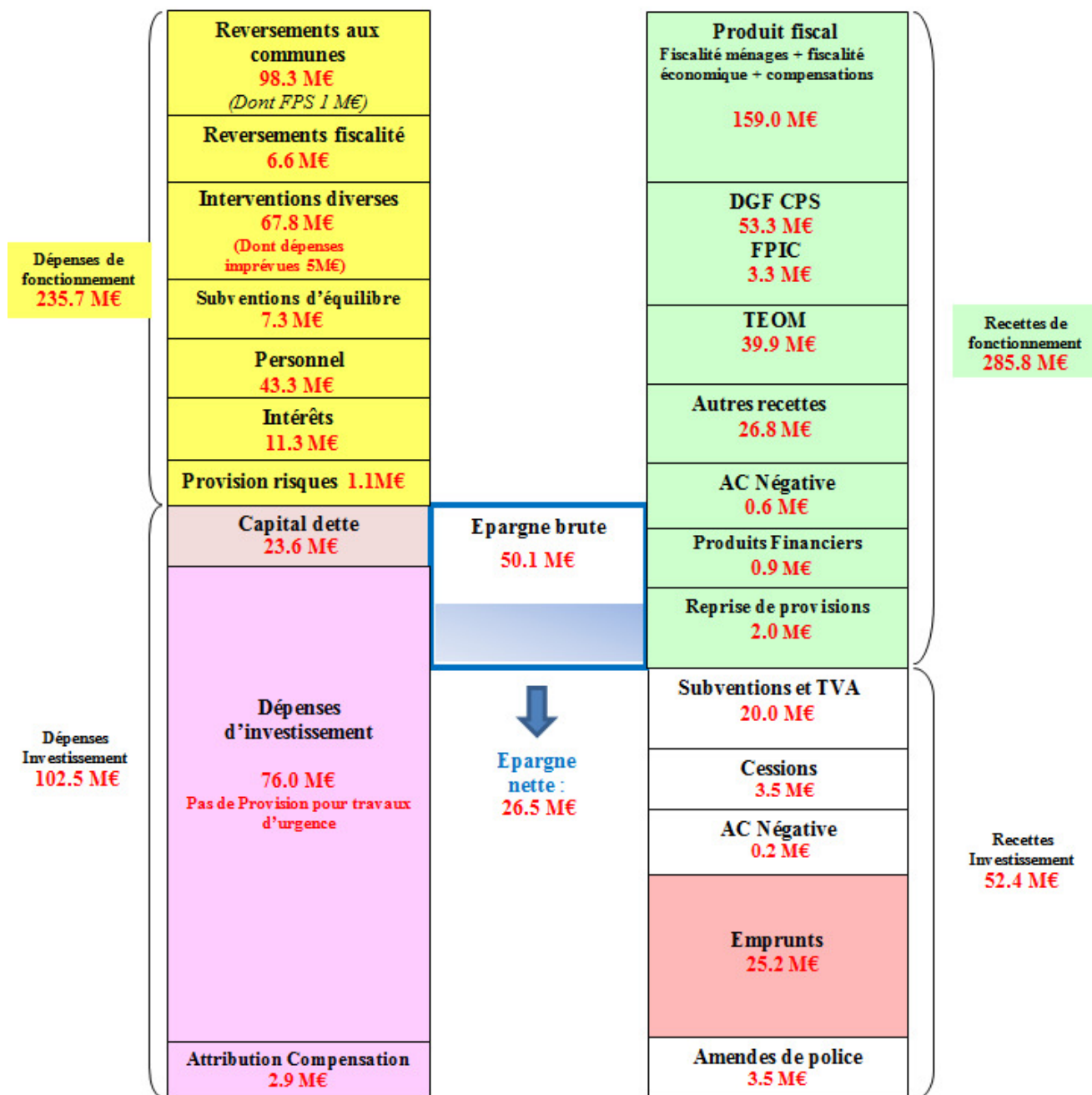
Tous ces investissements s'inscrivent dans une politique volontariste visant à mettre en place les conditions économiques, urbaines et paysagères qui participent à l'attractivité de la Métropole.

1 – Le Budget Principal 2019

A – Présentation générale des grands équilibres du budget principal 2019

Le Budget primitif du budget principal 2019 (hors écritures d'ordre), qui vous est proposé, s'élève à 338 207 326 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février 2019.

- La section de fonctionnement représente 235 692 447 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 102 514 879 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

	BP 2018	BP 2019
Epargne de gestion	63.8 M€	61.4 M€
Intérêts dette	13.7 M€	11.3 M€
Epargne brute	50.1 M€	50.1 M€
Remboursement en capital de la dette	24.1 M€	23.6 M€
Epargne nette	26.0 M€	26.5 M€

Le niveau d'épargne dégagé en 2019 sera supérieur à celui de 2018 garantissant ainsi un autofinancement satisfaisant des investissements.

LA PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES IMPOSEES PAR L'ETAT :

Saint-Etienne Métropole entre dans le dispositif de contractualisation impulsé par l'État afin de limiter la progression des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités.

Le niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses en atténuation de produits comme AC/DSC), pour les années 2018, 2019 et 2020 a été fixé par arrêté préfectoral selon un taux d'évolution maximale de 1.18 % par an.

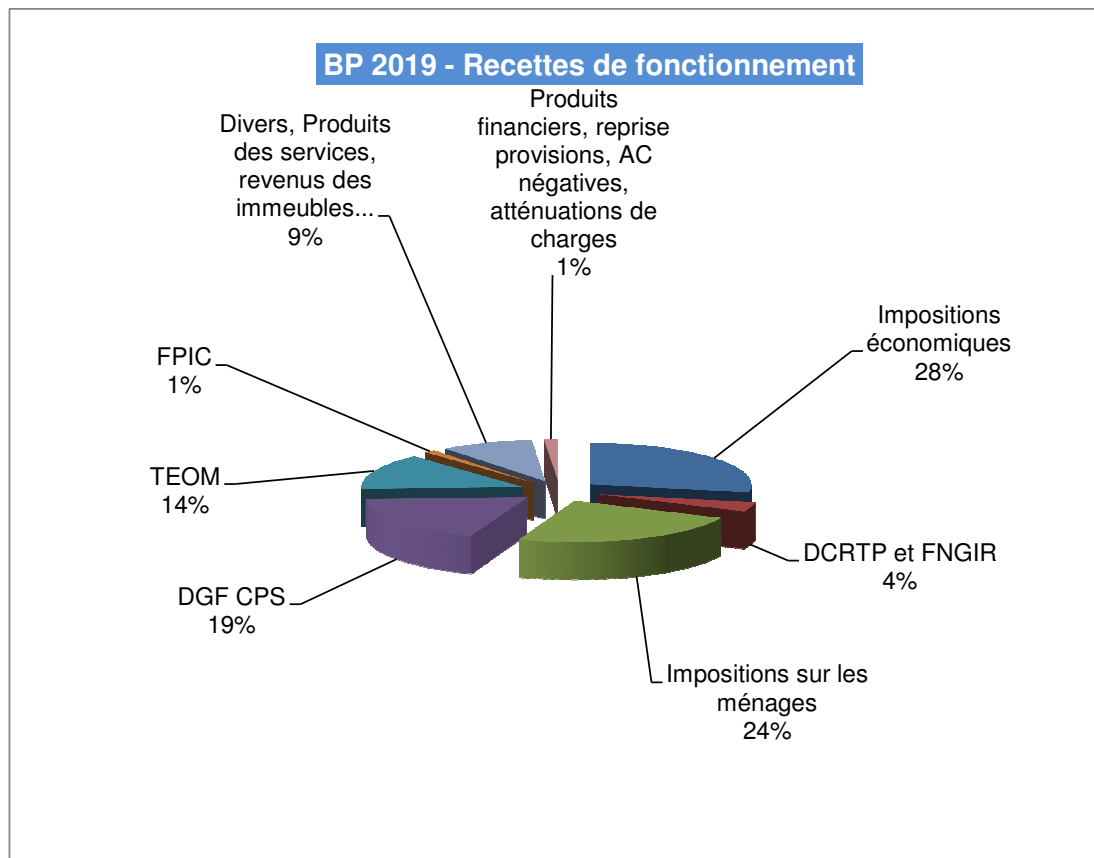
Base retenue DRF 2017	Niveau maximal DRF 2018	Niveau maximal DRF 2019	Niveau maximal DRF 2020
124 981 952	126 456 739	127 948 929	129 458 726

Si cet objectif n'est pas respecté, l'Etat effectuera une reprise financière égale à 100 % de l'écart entre les dépenses exécutées et le plafond indiqué ci-dessus, dans une limite maximum de 2 % des DRF.

Les conséquences sur la gestion financière sont importantes et nécessitent de prendre des mesures d'économies et de repenser la dépense publique pour tenir les objectifs à atteindre.

B - Les recettes de fonctionnement du BP 2019

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2019 à 285 806 176 €.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 EN K EUROS
Impôts Economiques CFE + CVAE + IFER + TASCOM + allocations compensatrices	80 371
Dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP)	3 627
Fonds National Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	6 929
Impôts ménages (TH, TFB, TFNB)	68 100
TEOM	39 900
Dotation Intercommunalité et Compensation Part Salaires	53 330
FPIC	3 260
Produit des services / revenus des immeubles / autres produits de gestion courante	26 765
AC négative	616
Reprises de provisions	2 008
Produits financiers	900
Total des recettes de fonctionnement	285 806

Les produits issus de la fiscalité : un engagement de ne pas augmenter les taux pendant le mandat

Conformément au Pacte financier 2014-2020 voté par les maires et aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2019, Saint-Etienne Métropole continuera en 2019 à ne pas augmenter ses taux de fiscalité ménages et de fiscalité économique afin de ne pas accroître la pression fiscale, de ne pas ponctionner davantage le pouvoir d'achat des ménages et de ne pas pénaliser l'investissement des entreprises du territoire.

Ainsi en 2019, les évolutions sur la fiscalité intègrent uniquement :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, taux désormais aligné sur l'inflation des douze derniers mois échus (novembre 2017 à novembre 2018).
- ainsi qu'une estimation de progression physique des bases conforme à la moyenne des 3 dernières années.

• LA FISCALITE ECONOMIQUE : 80 370 700 € SONT INSCRITS EN 2019

La cotisation foncière des entreprises (CFE) : le taux de CFE reste inchangé en 2019, soit 28,81 %. Sur le territoire des 8 nouvelles communes, ce taux rentrera en 3^{ème} année de lissage pour rejoindre celui de SEM aux termes des 5 années. L'estimation pour 2019 serait de **47.2 M€**, soit +1.9 % par rapport au montant perçu réellement en 2018.

En 2018, sur le territoire de l'agglomération près de 27 368 établissements sont soumis à la CFE dont 18 382 à la cotisation minimum (67 %).

Par délibération 2014, le barème de la cotisation minimum a été revu pour instaurer 6 nouvelles tranches de chiffre d'affaires avec des baisses de cotisation pour les TPE/PME réalisant moins de 100 000 € de chiffre d'affaires.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : le taux de cette imposition sur la valeur ajoutée des entreprises est figé et l'évolution du produit provient uniquement de la croissance des bases en corrélation avec l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB).

L'estimation du montant des ressources de CVAE que Saint-Etienne Métropole est appelé à percevoir en 2019 s'élève à **26.8 M€** selon une notification faite par l'Etat en novembre 2018.

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : cette taxe est perçue depuis 2010 par les intercommunalités, son produit ayant été prélevé directement sur le montant de la DGF (CPS) perçue. Il est proposé de faire évoluer le produit de TASCOM de + 0.5% en 2019 (moyenne évolution des 3 dernières années), soit un montant de 4.480 M€.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) : il est proposé une évolution comparable à celle constatée en moyenne sur les 3 derniers exercices + 3 %, soit un montant de 1.760 M€.

Les allocations compensatrices : Elles résultent des exonérations décidées par la loi et compensées par l'Etat. Elles sont actualisées selon les dispositions des lois de finances.

L'exonération de la CFE pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5000 € qui prend effet en 2019, fera l'objet d'une compensation fiscale dont le montant prévisionnel n'est pas estimable. Cette allocation ne sera pas intégrée aux variables d'ajustement des dotations de l'Etat en 2019.

- **LA DOTATION DE COMPENSATION DE REFORME DE LA TP (DCRTP) ET LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUEL DE RESSOURCES (FNGIR) : 10 556 640 € SONT INSCRITS EN 2019.**

Ces dotations qui sont versées par l'Etat et dont l'objectif était d'assurer la neutralité et l'équilibre de la réforme de la taxe professionnelle, qui étaient figées jusqu'alors pourrait pour une part, la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) être incluse dans les variables d'ajustement des ressources affectées aux collectivités. Toutefois, aucune minoration n'est anticipée à ce stade.

Ainsi, le montant de DCRTP 2019 est estimé à **3.6 M€**, celui du FNGIR à **6.9 M€**.

- **LA FISCALITE MENAGE : 68 100 000 € SONT INSCRITS AU BUDGET 2019**

La taxe d'habitation (TH) : avec la reprise de la part départementale de TH (venant compenser la disparition de la taxe professionnelle), la TH constitue une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole. Le taux en 2019 restera inchangé (10,56 %).

A compter de 2018, l'Etat prend en charge le coût des dégrèvements accordés sur la base des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017.

En 2018, les mesures gouvernementales en faveur des contribuables les plus défavorisés ont minoré le produit fiscal attendu (minoration compensée pour partie en 2018 par un complément sur allocation compensatrice de TH).

Bien que le produit fiscal estimé pour 2019 prenne en compte la croissance des bases, il tient également compte de cette minoration et de ce fait la prévision augmente très faiblement **56 M€** par rapport au montant réellement perçu en 2018. Ce produit sera pour partie constitué d'un dégrèvement versé par l'Etat suite à la réforme de la TH confirmée en loi de finances pour 2019.

La taxe sur le foncier bâti (TFB) : en 2019 le taux restera inchangé et fixé à 1,37% pour un produit prévisionnel de **7.4 M€** en 2019.

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **0.7 M€** en 2019, l'imposition sur le foncier non bâti comprend en fait 2 parts :

- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), figée dans son taux 2010, qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) soit un produit 2019 d'environ **520 000 €**.

- l'autre part, la taxe foncière sur le non bâti représente un produit de **180 000 €** pour 2019 (taux inchangé de 4,98 %).

Les allocations compensatrices au titre de la TH et de la TF : **4 M€** sont inscrits en 2019 et seront reversés par l'Etat.

- **LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : 39 900 000 €**

la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : il s'agit de la principale recette qui participe à l'équilibre du budget de gestion des déchets ménagers et elle est évaluée à **39.9 M€** en 2019. Il conviendra de faire face aux dépenses des déchèteries et à l'actualisation des contrats pour le traitement et l'élimination des déchets.

Pour ajuster cette recette aux dépenses du budget des déchets, le taux de TEOM diminuerait en 2019 de 0.10 point pour être fixé à 8.15 % (contre 8.25% précédemment).

A titre de comparaison le taux moyen de TEOM en France était de 9,82 % en 2017 (données DGCL, DGFIP – Les collectivités locales en chiffres 2017).

Comparatifs de taux de TEOM (2018)

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	16.88 %
TOULOUSE METROPOLE + zonage	Taux moyen 12.39 %
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10.90 %
METZ METROPOLE	10.73 %
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	10.60 %
CA LOIRE FOREZ 2 zonages	9.72 % et 8.61 %
CA VIENNE CONDRIEU 3 zonages	9.71 %, 7 % et 6.31 %
CC FOREZ-EST 2 zonages	9.45 % et 11.57%
TOURS METROPOLE	8.96 %
ORLEANS METROPOLE	8.73 %
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	8.70 %
BORDEAUX METROPOLE + zonage	Taux moyen 8.39 %
GRENOBLE ALPES METROPOLE + zonage	Taux moyen 8.30 %
SAINT ETIENNE METROPOLE	8.25 %
NANCY METROPOLE	7.85 %
NANTES METROPOLE	7.50 %

- **LA DGF : LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE ET LA DOTATION DE COMPENSATION : 53 330 000 € SONT INSCRITS EN 2019.**

La loi de Finances pour 2019 introduit, dans son article 250, la réforme de la dotation d'intercommunalité et la fusion des enveloppes qui étaient précédemment réparties par catégories d'EPCI dans une enveloppe unique. Le calcul du CIF (coefficient d'Intégration Fiscale) sera pris en compte dans le calcul de la dotation d'intercommunalité dès 2019 avec mise en place de mécanismes de garantie. Ainsi, les Métropoles, dont le CIF est supérieur à 0.35 percevront une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente (avec un CIF pour les métropoles pondéré par un coefficient égal à 1.1 (+10%) pour tenir compte des compétences départementales exercées). Ce serait ainsi le cas de Saint-Etienne Métropole en 2019 avec un CIF estimé de 0.35 (et pondéré à 0.39).

La dotation d'intercommunalité (DGF intercommunale) : Le montant alloué à Saint-Etienne Métropole pour la dotation d'intercommunalité en 2019 est ainsi estimé à **13.9 M€**, comparable à celui perçu en 2018

Le montant de la dotation de compensation : La dotation de compensation de la DGF (ex compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle) sera en baisse en 2019, l'écrêtement subi est estimé à 2% par rapport au montant notifié en 2018 (soit – 838 000 €). Une prévision de **39.4 M€** sera donc prise en compte pour l'élaboration du budget.

- **LE FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES (FPIC) : 3 260 000 €**

En 2019, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera maintenu à son niveau atteint en 2018, à savoir 1 milliard d'euros.

Le montant total reversé à l'ensemble intercommunal en 2018, (Saint-Etienne Métropole et ses communes) s'est élevé à 10.8 M€ (dont 7.5 M€ reversés aux communes, et 3.3 M€ à Saint-Etienne Métropole). La répartition entre Saint-Etienne Métropole et ses communes sera opérée conformément au Pacte financier 2014-2020 soit 2/3 aux communes et 1/3 à Saint-Etienne Métropole).

Ainsi, la part revenant à Saint-Etienne Métropole est estimée à **3.3 M€**.

- **LES RECETTES LIEES AUX ACTIVITES 26 764 521 €**

Elles correspondent aux recettes habituelles du budget principal : locations de bâtiments économiques, recettes tarifaires du Musée d'Art Moderne et Contemporain, recettes diverses issues de la valorisation des déchets, remboursements de frais de personnel et recouvrements de recettes au titre de différents syndicats (SIPAB, Scot Sud-Loire, Sydemer, Pôle Métropolitain...) pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées...

Les revenus des immeubles représentent **5.7 M€**. Ils sont liés à la mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard et à la location des bâtiments économiques, la location des réserves du Musée d'Art Moderne et Contemporain et d'autres lieux publics.

Les produits des services s'élèvent à **14.5 M€**.

Pour 2019, l'enveloppe est ajustée au regard des programmes et actions engagées.

Les produits des services comprennent notamment les recettes liées à la valorisation des déchets (4 M€), la redevance spéciale (1.5 M€), la redevance d'occupation du domaine public (1.5 M€), , les remboursements des mutualisations (Direction Générale et Direction Grands Travaux Infrastructure), les remboursements de personnels mis à disposition, le recouvrement de recettes des différents syndicats pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées (1.9 M€), les recettes liées au Musée d'Art moderne et Contemporain, au Nautiform, à la cité du Design et à la DSP Zénith (1.4 M€)... Sont comprises aussi les recettes qui viennent en atténuation de certaines dépenses dont le montant 2019 est estimé à 230 K€.

Les budgets annexes Assainissement, Eau, Réseaux de chaleur, et Parkings remboursent au budget principal 4.2 M€ qui correspondent aux frais d'ingénierie et de structure que ce dernier porte pour leur compte. On retrouve également les remboursements de personnel des services de l'eau qui sont en régie au Chambon-Feugerolles, à Rive-de-Gier et à Sorbiers, les rémunérations de ces personnels étant payées par le budget principal.

Les dotations, participations et autres produits de fonctionnement s'élèvent à **6.6 M€**.

Ces recettes sont versées pour soutenir et contribuer à la réalisation des programmes et actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole : PLIE, politique de la ville, développement durable, la recette de forfait post-stationnement estimée à 1 M€, les subventions liées au tri effectué dans les déchèteries, recettes induites par les contrats de rivières...

- **LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION NEGATIVES : 616 000 €**

Il y a actuellement 17 communes qui reversent une attribution de compensation à Saint-Etienne Métropole pour un montant total de 616 000 €. Cela signifie que ces communes ont transféré à Saint-Etienne Métropole davantage de charges que le produit généré par leur ancienne taxe professionnelle.

- **LES REPRISES SUR PROVISIONS : 2 008 315 €**

- une reprise de provision de 1 669 630 € correspondant à une rétrocession de TGAP de 2016 et définitivement acquise.

- une reprise de provision de 338 685 € constituée pour prévenir la perte de recettes de reprises de matériaux d'emballages avec la société REVIPAC.

- **LES PRODUITS FINANCIERS : 900 000 €**

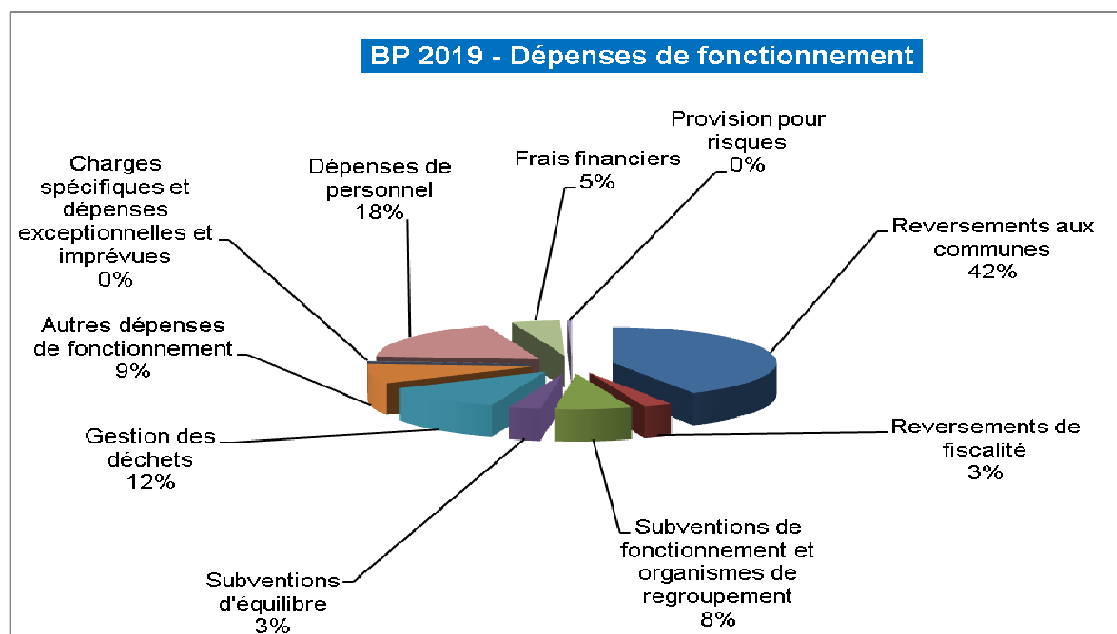
Il s'agit des produits réalisés sur opérations de swap qui viennent en atténuation de la charge d'intérêts payée.

C – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont présentées par nature et par secteurs d'interventions.

1 – Les dépenses de fonctionnement par nature

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2019 se chiffrent à 235 692 447 €



Par arrêté préfectoral du 18 septembre 2018, Saint-Etienne Métropole s'est vue notifier pour les années 2018, 2019 et 2020, le niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) à respecter, selon un taux d'évolution de 1.18 % maximum par an par rapport au Compte de gestion 2017.

Pour parvenir à cet objectif et ainsi ne pas être pénalisé financièrement, un travail en profondeur a été effectué pour préparer le budget 2019.

Ainsi, politique publique par politique publique, activité par activité, chacun s'est interrogé sur l'évolution des dépenses et les moyens pour améliorer l'efficacité des missions à exercer à moindre coût. Des objectifs ont été fixés, des priorités définies pour respecter l'enveloppe notifiée par l'Etat.

	BP 2019 en K euros
Dépenses de fonctionnement	
Reversements aux communes	98 280
Autres reversements de fiscalité	6 649
Frais de personnel	43 300
Subventions de fonctionnement et contributions aux organismes	17 759
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	7 311
Gestion des déchets	27 972
Autres dépenses de fonctionnement	21 151
Charges spécifiques	370
Dépenses imprévues	500
Total dépenses de gestion	223 292
Charge d'intérêts (nets y compris swaps)	11 300
Provision pour risque contentieux	1 100
Pour mémoire total dépenses de fonctionnement (hors écritures ordre)	235 692

Les **235 692 447 €** se ventilent comme suit :

- **LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES D'UN MONTANT DE 98 280 000 € EN 2019 COMPRENNENT :**

- L'Attribution de Compensation (AC) reversée aux communes à hauteur de **74 800 000 €**.

Le montant a été ajusté en raison des transferts de charges intervenus et des procédures exceptionnelles de révision des AC décidées par les communes en accord avec Saint-Etienne Métropole.

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : Le Pacte financier 2014-2020 construit entre Saint-Etienne Métropole et ses communes prévoit de restituer aux communes la DSC qui leur avait été prélevée en 2010. Ainsi fin 2018, la DSC de chaque commune est revenue au niveau qu'elle avait en 2009. Une somme de 2,2 M€ aura ainsi été versée aux communes en 4 années depuis 2015.

Un montant de DSC de **23 480 000 €** est inscrit au BP 2019.

- **LES REVERSEMENTS DE FISCALITE AU SIPAB : 6 069 000 €**, conformément aux conventions conclues.

- **LES AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE : 580 700 €**

- le produit de la taxe de séjour reversé à l'Office de Tourisme prévu à hauteur de 510 000€

- le produit des paris hippiques prévu pour 70 700 €, conformément à la convention conclue entre Saint-Etienne Métropole, la commune de Saint-Galmier et la société hippique de Saint-Galmier.

- **LES FRAIS DE PERSONNEL : 43 300 000 €**

Afin de contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un objectif de Masse Salariale constante a été fixé à la Direction des Ressources Humaines pour l'élaboration de son budget 2019.

Cependant :

- la poursuite de la mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et le glissement vieillesse technicité (GVT) emportent une croissance des dépenses de personnel de 900 K€ pour 2019.
- les effets en année pleine des réorganisations de services et des mutualisations intervenues en 2018 ainsi que la création de nouveaux postes compensés partiellement par des recettes entraînent également une augmentation du budget.

Le budget Ressources Humaines 2019 du budget principal s'élèverait à **43.3 M€**. Une démarche pluriannuelle de gestion de la masse salariale, volontariste et spécifique portée par toutes les directions a été engagée dès le BP 2019.

En atténuation des dépenses de personnel, Saint-Etienne Métropole perçoit diverses recettes pour près de 7.9 M€ en 2019. Ces recettes sont pour l'essentiel constituées des remboursements de la part des budgets annexes eau, assainissement, réseaux de chaleur et parkings des frais d'ingénierie et d'administration (4.3 M€), des remboursements des personnels mis à disposition à l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne (0.9 M€), des remboursements de personnels de la Ville de Saint-Etienne dans le cadre des services communs, des mises à disposition et des mutualisations avec la ville de Saint-Etienne (1.5 M€), des remboursements de la Stéphanoise des eaux pour des agents mis à disposition (0.1 M€), des conventions de prestations passées avec divers satellites (Pôle Métropolitain, SMT) (0.1 M€), des financements CFAC, ADEME, NPRU, FEADER...(0.3 M€), les remboursements d'assurance (0.1 M€), la participation au titre des tickets restaurant (0.4 M€) et du FIPH (0.1 M€).

- **LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 75 062 747 €** comprennent :

- Les subventions de fonctionnement et contributions aux différents organismes pour 17,8 M € :

- avec notamment la participation à la Cité du design (6 685 000 €), à l'Office de Tourisme (2 120 000 €), Epures (750 000 €), l'aéroport de Saint-Etienne Loire (534 000 €), TL7 (402 000 €), le SCOT Sud-Loire (306 000 €), le Pôle Métropolitain (200 000 €), le syndicat de la ZAIN (96 000€), le SMAGL (134 400 €), le Parc du Pilat (200 011 €), le SYDEMER (129 000 €),

- mais aussi les subventions versées au titre du Fonds Local pour l'Innovation (FLI) (710 000€), des évènements sportifs (563 855 €), du développement durable (534 752 €), du contrat de ville (446 280 €), de la politique culturelle (354 500 €), de l'école de la 2^{ème} chance (100 000 €) et au titre de l'habitat (FSL, ADIL 98 300 €),

- les indemnités versées aux élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat représentent un montant de 1 250 000 €,

- Ce poste enregistre aussi les participations diverses à hauteur de 2 145 247 € en 2019. Il s'agit pour l'essentiel des contributions versées aux délégataires dans le cadre des budgets en DSP (1 538 000 €), les subventions au titre de l'économie et du service aux entreprises (242 820 €), de l'innovation et du numérique (235 500 €), des contrats de rivières (71 600€), de la politique agricole (54 432 €) etc...

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 7.3 M€ :

Il s'agit des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes : Transport (5 900 000 €), Zones Industrielles (225 000 €), Parcs et Aires de Stationnement (94 428 €) et Réseaux de Chaleur (70 996 €) et une participation eaux pluviales versée au budget annexe de l'assainissement (1 021 000 €).

- Les autres dépenses de fonctionnement : 49.1 M€

- 27 972 000 € concernent les dépenses relatives à l'élimination et la valorisation des déchets, hors dépenses de personnel.

En raison des économies déjà engagées en 2018 telles que l'amélioration du contrôle des déchets entrants, la suppression et la prise en charge des inertes et une légère baisse des tonnages, le coût de stockage des déchets résiduels est en baisse. Pour autant, certains autres postes de dépenses progressent en raison de la hausse du prix du carburant, des indices de révision de prix dans les marchés et des dépenses d'entretien et de réparation des bennes à ordures ménagères.

Cela permet, en finalité en 2019, aux dépenses liées à la gestion des ordures ménagères de rester stables par rapport à 2018.

- Les autres postes de dépenses concernent pour l'essentiel l'exercice des compétences de Saint-Etienne Métropole : 21 150 483 €. Les dépenses de gestion tiennent compte des évolutions règlementaires, des contrats renouvelés et des niveaux de services rendus.

Certaines charges sont en augmentation comparativement à 2018 en raison de l'augmentation des indices de révision de prix.

- Les charges spécifiques : 0.4 M€ il s'agit d'une prévision pour des annulations de titres sur exercices antérieurs, dont 338 685 € auprès de la société REVIPAC pour des reprises de matériaux d'emballage (compensée par la reprise de provision constituée).

- Dépenses imprévues : 0.5 M€ : un crédit de 500 000 € est inscrit à ce titre en 2019.

• FRAIS FINANCIERS : 11 300 000 €

Le montant des intérêts de dette sont estimés au BP 2019 à 11 300 000 €. Il convient de déduire 900 000 € au titre des flux receveurs de swap, ce qui porte à 10 400 000 € les frais financiers nets.

L'encours de dette se situe au 1er janvier 2019 à 330.6 M€ (contre 348.1 M€ au 1^{er} janvier 2018). La prévision de dette pour 2019 prend en compte la répartition de la dette en taux fixes (80 %), taux révisables (14 %) et dette structurée (6 %).

La prévision d'intérêts 2019 est faite sur le stock de dette en fonction des anticipations de marché pour les taux révisables, soit un taux moyen de 1.08 % et sur les taux fixes, le taux moyen est de 3.4 % après couverture.

• CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE : 1 100 000 €

Une provision pour risque sur contentieux est inscrite au BP 2019 au titre des ordures ménagères.

2 - Présentation des dépenses de fonctionnement par domaine d'intervention

Cette présentation reprend les dépenses par domaine d'intervention (frais de personnel inclus), elle correspond à l'activité de Saint-Etienne Métropole.

1 - L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE : ACCOMPAGNER ET FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

❖ IMPLANTATIONS ECONOMIQUES ET SERVICE AUX ENTREPRISES : 4 222 570 €

Il s'agit de soutenir et d'accélérer les implantations et les créations d'emplois via un accompagnement de proximité pour les entreprises et en fournissant un environnement immobilier propice au développement des entreprises du territoire.

- un budget de 1 318 000 M€ pour les dépenses de **gestion des bâtiments économiques** propriétés de la communauté (dont 746 000 € pour les besoins du parc de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds), 713 500 € pour le fonctionnement des pépinières et 71 500 € pour diverses dépenses sur les zones d'activités.

- les frais généraux du service représentent 1 722 750 € (frais de personnel, taxes foncières, entretien des terrains des zones, marketing, conférence économique, frais de mission...),

- un crédit de 96 000 € au titre de notre participation au **Syndicat mixte ZAIN** Loire Sud dont les aménagements se réalisent très progressivement (Saint-Etienne Métropole, Communauté d'agglomération Loire Forez).

- **des actions de prospection nationale et internationale** avec l'appui de partenaires (ADERLY, ARADEL...) pour lesquelles un budget de 108 000 € est proposé,

- le **soutien des clubs et associations d'entreprises** (club Gier, Ondaine, Aactif, Rézame...) pour leurs actions collectives, complémentaires de celles des développeurs, et pour lesquelles un crédit de 119 920 € est prévu. Le soutien aux actions collectives concerne aussi la participation de Saint-Etienne Métropole aux crèches interentreprises d'intérêt communautaire avec un crédit pour 2018 de 72 900 €.

❖ INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT : 2 263 000 €

Avec le programme « Innovation 2015-2020 », Saint-Etienne Métropole a pour ambition de proposer de nouveaux dispositifs de soutien à l'innovation et à la création d'entreprises afin de garantir des retombées économiques et des emplois. Pour cela des crédits sont inscrits pour :

- participation au **fonds local pour l'innovation** (710 000 €), soutien à la diffusion scientifique et à la vie étudiante (94 000 €), crédits pour l'entrepreneuriat (422 000 €) avec notamment le soutien aux **plateformes CREAMIL** (ADIE, Loire Active, Initiative, Entreprendre, Talents croisés, partenariat FabLab, OpenScop...), les frais d'animation des pépinières et des missions d'analyses d'usages confiées à des designers.

- les frais de fonctionnement de la direction s'élèvent à 1 037 000 € (frais de personnel, taxes foncières, études, missions, et cotisations AVICCA, réseau des pépinières de Rhône-Alpes...).

❖ DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : 579 800 €

L'emploi figure parmi les premières préoccupations des habitants. L'engagement de Saint-Etienne Métropole pour l'emploi implique la mise en œuvre territoriale des politiques emploi, **insertion** notamment dans les quartiers en géographie prioritaire.

Ainsi sont inscrits au budget des crédits pour :

- Les actions au titre de l'insertion par l'économie (accompagnement individuel des demandeurs d'emploi en difficulté via le PLIE (Plan local d'insertion par l'économie) avec un budget à hauteur de 354 800 €,
- les actions au titre de la formation professionnelle (Contrat Territorial Emploi Formation et l'école de la 2^{ème} chance) : 100 000 €,
- accélérer les créations d'emplois par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) 125 000 €.

❖ **LE NUMERIQUE : 422 000 €**

Le programme numérique permet d'assurer la mise à disposition de **services numériques** personnalisés selon les centres d'intérêts des citoyens et les nouveaux usages des professionnels.

Ainsi 392 000 € seront consacrés au **numérique à l'école** : des marchés d'acquisition d'équipements (vidéoprojecteurs, tablettes) et des marchés pour les fonctions support (SAV, exploitation, maintenance) ont été attribués et 30 000 € pour la maintenance de l'application SMARTCITY.

❖ **ÉCONOMIE AGRICOLE : 158 662 €**

Afin de favoriser le **développement économique des filières agricoles et bois** et en créant ou renforçant les **boucles économiques locales**, des crédits seront affectés à :

- la politique agricole 27 100 € (subventions RUSE, Terres en ville...)
- différentes actions de développement rural 41 062 € (transmission / reprise, recyclage des pneus utilisés sur les silos, circuits courts, diagnostics agro-environnementaux...),
- la participation de Saint-Etienne Métropole 20 000 € à différentes **actions du PAEC** (Programme Agro-environnemental et climatique).
- frais de personnel et de fonctionnement 70 500 €

❖ **LE DESIGN : 8 065 700 €**

Saint-Etienne Métropole souhaite développer une **offre de service « entreprises »** en s'appuyant sur **la Cité du Design** et consacre ainsi :

- 6 685 000 € de subvention à l'EPCC de la Cité du design,
- 913 000 € de frais de personnels mis à disposition de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD) (avec une recette inscrite de même montant),
- 467 700 €.pour la gestion du bâtiment de la platine, des abords, de la serre et de la Tour Observatoire

2 - ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET HABITAT

❖ **HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN : 1 293 900 €**

Le volet **habitat et renouvellement urbain** du projet d'agglomération vise à reconquérir les centres villes, notamment à l'échelle de la ville de Saint-Etienne et des fonds de vallées en favorisant leur diversification sociale.

L'essentiel des crédits concernant l'habitat est en investissement (fonds de concours).

On peut noter la participation à l'**Agence Départementale d'Information sur le Logement** (ADIL) pour 38 000 €, la participation au FSL (Fonds Solidarité Logement) pour 60 300 €.

Le coût de gestion des 7 aires **d'accueil des gens du voyage** et de l'aire de grand passage d'Andrézieux-Bouthéon s'élève à 366 800 €.

Il faut aussi imputer des crédits au fonctionnement du service ADS (Autorisation Droits des Sols) et diverses taxes foncières pour 23 600 €, une étude stratégique au sujet du rapprochement des 4 OPH rattachés à SEM de 7 700 € les avances de frais à la SPL du crématorium pour 5 000 € qui seront remboursés, les frais de personnel et de fonctionnement estimés à 792 500 €.

3 - TOURISME ET ATTRACTIVITE CULTURELLE ET SPORTIVE

❖ TOURISME : 2 970 050 €

Pour rayonner en tant que Métropole reconnue pour sa créativité, **le tourisme d'affaires et le tourisme urbain**, couplés au **tourisme vert et au patrimoine** contribuent à valoriser le territoire. Pour cela des crédits sont prévus pour :

- la participation à l'Office de Tourisme communautaire (2 120 000 €), reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (estimée à 510 000 €), frais liés à la plateforme taxe de séjour (8 400 €), adhésion France Congrès (3 400 €),
- la participation au SMAGL : 134 400 €
- délégation de service public pour la gestion des espaces réceptifs 44 000 €,
- l'entretien des sites métropolitains 106 200 € : Château de Fontanès, Sainte-Croix-en-Jarez, Le Corbusier à Firminy, plan lumière,
- le Soutien aux évènements 43 650 € (Journée des offices de tourisme, salon de l'artisanat, centre des jeunes dirigeants, pays d'art et d'histoire, topo guide de randonnée, animation Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez...)

❖ CULTURE ET PATRIMOINE : 670 400 €

Actions en fonctionnement :

- Soutien aux **festivals** à rayonnement du territoire (268 400 €),
- Participation au financement de la télévision locale TL7 (402 000 €).

❖ RAYONNEMENT DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN : 5 035 392 €

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC) développe l'attractivité du territoire par le rayonnement culturel et offre une programmation de qualité accessible à tous. Les crédits affectés peuvent se décomposer ainsi :

- les dépenses de personnel (3 278 650 €) et les moyens alloués pour l'organisation des expositions et animations muséographiques (580 360 €), le fonctionnement des réserves (207 900 €), le budget de la librairie-boutique (78 400 €) et les crédits nécessaires au fonctionnement courant du musée (863 082 €) notamment les fluides, nettoyage, entretien, fournitures, téléphone, affranchissement..., et l'entretien des abords, une exposition Design décentralisée à la platine de la cité du Design (15 000 €), des charges de stockage et de restauration pour la donation « VIA » (12 000 €).

❖ **GRANDS EQUIPEMENTS ATTRACTIVITE PAR LE SPORT ET LES LOISIRS : 5 567 581 €**

Saint-Etienne métropole mène une politique active pour accueillir de grands évènements tout en intervenant dans l'aménagement et la gestion d'équipements sportifs et de loisirs. Ces **rendez-vous festifs et populaires** sont aussi vecteurs de retombées économiques. Ainsi des crédits seront consacrés à :

- une enveloppe de 2 167 200 € (y compris dépenses de personnel) allouée à la gestion du **stade Geoffroy-Guichard** qui comprend les dépenses d'entretien, de maintenance, les fluides, le nettoyage des tribunes, assurances, prestations de service, entretien des abords, taxes foncières, etc.,
- des subventions aux **clubs de basket, hand-ball et volley-ball de haut niveau** ainsi que pour la lisibilité de Saint-Etienne Métropole dans le stade Geoffroy Guichard pour un montant de 804 181 €
- 504 000 € pour l'organisation du Tour de France 2019, du championnat de France d'athlétisme et pour l'inscription au comité mondial Rugby 2023,
- et un budget de 1 753 700 € (y compris dépenses de personnel) pour les frais de fonctionnement du centre nautique **Nautiform** à Andrézieux-Bouthéon,
- dépenses liées au **Zénith** de Saint-Etienne Métropole pour 338 500 €.

4 - ACCESSIBILITE ROUTIERE

❖ **LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE : 6 390 143 €**

Saint-Etienne Métropole réalise les aménagements de **voirie nécessaires à l'évolution du réseau** pour un meilleur confort des usagers. Son action s'articule autour de trois enjeux essentiels : contribuer à l'attractivité résidentielle, privilégier les technologies intégrant la dimension du développement durable et améliorer l'accessibilité de l'agglomération. Les crédits se répartissent ainsi :

- l'entretien de la voirie communautaire pour 5 207 043 €,
- frais de personnel 775 000 €,
- l'entretien des zones d'activités pour 408 100 €.

5 - TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

❖ **Transition énergétique, transition écologique et développement durable : 1 817 763 €**

Saint-Etienne Métropole s'investit durablement dans **un processus de transition écologique efficace** au travers de plusieurs actions concrètes dont le contrat vert et bleu, le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable (PEDD), le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), le programme ville respirable en 5 ans.

L'agglomération s'est aussi engagée dans la transition énergétique à travers son **plan climat énergie** dont l'un des projets emblématiques est le programme d'actions « territoire à énergie positive » (TEPOS) porté par le Parc Naturel Régional du Pilat.

Saint-Etienne Métropole :

- apporte **son soutien à de nombreux partenaires** en subventions et cotisations (CIRIDD, Frapna, LPO, ALEC42, RAEE , Acoucité, Comité 21, Energy Cities, Syndicat agricole, Ferme en chantier, Tatou Juste, , école des Mines ...) pour un montant de 498 152 €,
- participe **au Parc du Pilat** 200 011 €, aux actions en faveur des particuliers pour la rénovation énergétique des logements 35 500 €, aux actions de sensibilisation auprès du grand public 41 000 € (semaine de la mobilité, du développement durable, forum sur le climat...), dans le cadre du contrat vert et bleu avec le CREN (conservatoire régional des espaces naturels) 49 000 € pour les corridors écologiques (financés à 80 %),
- continue le **Plan triennal d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable (PEEDD)** : 110 000 €,
- anime le projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) 30 000 €,
- contribue au SIEL pour le SAGE 18 500 €,
- assure la maintenance des stations de mesures du bruit et des logiciels correspondants 15 000 €,

Les frais de personnel et de fonctionnement de la direction développement durable sont de 820 600 €.

❖ **COLLECTE, TRI ET GESTION DES DECHETS : 37 481 685 €**

Saint-Etienne métropole dispose de la globalité de la compétence « **gestion des déchets ménagers et assimilés** » comprenant prévention, collecte, tri, valorisation et traitement.

La volonté de Saint-Etienne Métropole est de valoriser et de réduire les déchets à la source pour diminuer les quantités enfouies, d'améliorer le tri sélectif, d'améliorer la sécurité des usagers et du personnel et de maîtriser les coûts et anticiper la hausse incontournable du coût de traitement. Les crédits consacrés à cette politique essentielle se répartissent ainsi :

- **Le contrat d'élimination des déchets** 10 800 000 €, la gestion des quais de transfert 990 000 €, l'élimination des déchets verts 275 000 €, la convention avec la CALF pour la collecte sur les nouvelles communes ayant intégrées Saint-Etienne Métropole 78 000 € et le nettoyage et la fin du nettoyage des déchets sur le site de la Chaumassière 15 000 €,
- **La valorisation des déchets par le tri** représente une enveloppe budgétaire de 3 343 000 €. Y figurent le coût du centre de tri multi-matériaux (2 810 000 €), le tri par apport volontaire (378 000 €), l'achat de sacs (155 000 €).
- **Le fonctionnement des déchèteries** s'élève à 4 340 000 € pour 11 déchèteries, 112 500 € pour la convention avec la Communauté d'agglomération de Loire Forez pour l'accès à la déchèterie de Saint-Just-Saint-Rambert, 129 000 € sont prévus pour le SYDEMER, et 30 500 € pour le versement de subventions et cotisations à divers organismes (Amorce, Ligue contre le Cancer...),
- Amélioration de la gestion des encombrants par la mise en place d'un service de déchèterie mobile adapté au secteur urbain non desservi en déchèterie fixe 50 000 €,
- Pour la collecte des déchets, on peut distinguer **les moyens matériels des services de collecte** pour 1 696 500 € (entretien des véhicules, assurance, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, gestion des centres techniques...), **les prestations confiées à l'entreprise** sous forme de marchés publics pour 5

013 000 €, les remboursements aux communes compte tenu des modalités retenues lors du transfert de compétences pour 723 000 € (annuités sur camions-bennes, location de garages, gestion des déchets ménagers assimilés),

- 180 000 € pour accompagner le plan local de prévention des déchets,
- les frais de personnel et de gestion administrative, les vêtements de travail et hygiène et sécurité (collecte, élimination valorisation et administration) pour 8 267 500 €,
- une annulation de recettes sur exercice antérieur de 338 685 € au nom de la société REVIPAC pour la reprise d'emballages (compensée par une reprise de provision de même montant),
- une provision de 1 100 000 € doit être constituée pour faire éventuellement face au contentieux en cours (recours de certaines entreprises sur le coût des déchets 2015-2016).

❖ **CONTRATS RIVIERES : 818 900 €**

Saint-Etienne Métropole **anime les contrats de rivières** Furan, Gier, Ondaine-Lizeron et participe à ceux des rivières Coise, Mare et Bonson.

Ces documents contractuels, élaborés après une large concertation avec les acteurs concernés fixent les orientations, les objectifs et les plans d'actions à l'échelle de chaque bassin versant.

Sur les contrats rivières, en dehors des frais de personnel de 500 000 €, les dépenses concernent les frais de fonctionnement des équipes rivières 87 600 €, le dispositif d'alerte aux crues 178 000 € et quelques subventions versées 22 000 € à la FRAPNA, LPO (ligue pour les Oiseaux), l'EPL (Etablissement Public Loire) et Rivières RA (Rhône Alpes), comité français des barrages et réservoirs, et la participation aux contrats Coise, Mare, Bonson 31 300 €.

❖ **GESTION DES EAUX PLUVIALES : 2 374 050 €**

Seules les subventions eaux pluviales et la rémunération des fermiers, au titre des eaux pluviales, transitent par le budget principal. L'équilibre des budgets assainissement est assuré par la redevance assainissement.

Le budget principal participe à hauteur de 1 610 000 € à la rémunération des fermiers pour les communes qui avaient confié la gestion de leurs eaux pluviales à un délégataire.

Un montant de 211 050 € sera consacré à des travaux d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et des bassins de rétention auquel s'ajoutent 553 000 € de frais de personnel et de frais de fonctionnement remboursés par le budget annexe assainissement collectif

❖ **DECI Défense contre l'incendie : 187 600 €**

Il s'agit d'une compétence nouvelle exercée par les Métropoles, les dépenses en fonctionnement concernent l'entretien et le contrôle des poteaux incendie sur tout le territoire. Un transfert de charge des communes et un prélèvement sur attribution de compensation doit permettre de financer cette nouvelle compétence.

6 - PROXIMITE, COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE

❖ **PLANIFICATION ET PROSPECTIVE : 2 326 000 €**

Pour une Métropole ambitieuse, il est nécessaire d'intensifier les coopérations et les partenariats avec Lyon, de devenir pilote dans l'aménagement du Sud-Loire en s'affirmant et se coordonnant avec les agglomérations voisines.

Pour ce faire des crédits sont inscrits pour :

- **contribution au Pôle Métropolitain** (200 000 €), à l'Agence d'urbanisme **Epures** (750 000 €), au Syndicat mixte du **Scot Sud-Loire** (306 000 €), au syndicat mixte de **l'aéroport** Saint-Etienne Loire (534 000 €),
- subvention au CERF (5 000 €) (centre régional de ressources sur les politiques foncières,
- frais de personnel et de fonctionnement 531 000 €.

❖ **LE DEVELOPPEMENT LOCAL : 100 732 €**

La Métropole comporte 20 communes de moins de 2 000 habitants et 58 % de son territoire est composé d'espaces naturels et agricoles. La politique de développement local permet donc de valoriser le potentiel des communes notamment rurales et périurbaines et s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire.

Ainsi les crédits seront consacrés à :

- favoriser une démarche de proximité pour favoriser les **consommations locales** : 2 450 €,
- Soutenir le Programme « **Leader** » 2015-2020 pour le maintien d'activités en milieu rural : 19 250 €,
- les frais de la plateforme d'Autorisation de Droit des Sols (ADS) : 6 600 €
- adhésion à Cap Rural (432 €),
- frais d'entretien des ECM (équipements communautaires multi-locaux) 6 000 €,
- frais de personnel et de fonctionnement 66 000 €.

❖ **POLITIQUE DE LA VILLE : 650 280 €**

L'amélioration des conditions de vie des quartiers sensibles est l'ambition majeure de la politique de la ville sur notre territoire. Le contrat de ville 2015-2020 concrétisera cette ambition autour des volets social, urbain et économique pour davantage de transformation sociale des quartiers. Ainsi des crédits seront attribués pour le :

- **CUCS** (contrat urbain de cohésion social) 446 280 € pour des co-financements d'actions en direction d'associations œuvrant dans le domaine de l'emploi, de la santé, de l'accès aux droits...
- frais de personnel et de fonctionnement 204 000 €.

❖ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 218 500 €**

- les taxes foncières de divers terrains gérés par la direction de l'aménagement, les frais de mission et de personnel de cette direction représentent 218 500 €.

7 - LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES : 7 311 424 €

Le budget principal participe à l'équilibre de ses budgets annexes à hauteur de :

- 5 900 000 € au budget annexe des transports,
- 225 000 € au budget annexe des zones industrielles,
- 94 428 € au budget annexe des parcs et aires de stationnement,
- 70 996 € au budget annexe des réseaux de chaleur.
- 1 021 000 € au budget assainissement.

8 - LES DEPENSES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

❖ FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 6 840 115 €

Il s'agit essentiellement des dépenses générales de Saint-Etienne Métropole, notamment : les locations et charges immobilières (0.6 M€), l'entretien et le nettoyage des bâtiments (site Grüner, sites en territoires, et divers patrimoines) (0.4 M€), l'entretien et le carburant des véhicules (0.35 M€), les fournitures administratives (0.06 M€), les honoraires et cotisations à divers organismes (0.3 M€), les frais d'actes et de contentieux (0.13 M€), l'affranchissement, la reprographie et la documentation générale (0.2 M€), la maintenance des copieurs (0.085 M€), les frais d'assurance des biens de Saint-Etienne Métropole (0.34 M€), les frais d'insertion des annonces légales pour les marchés publics (0.02 M€), les frais de formation, les indemnités des régisseurs, l'arbre de Noël (0.3 M€), les relations publiques et les relations internationales (0.16 M€), la communication (2.3 M€), l'informatique et le téléphone (1.4 M€) et les frais inhérents au conseil de développement (0,16 M€).

❖ LES FRAIS DE PERSONNEL : 21 696 500 €

Il s'agit des services centraux de la Métropole, de la direction de l'Eau potable (remboursés par le budget annexe Eau potable), du conseil de développement, des personnels situés sur les territoires...A cela s'ajoute le remboursement des personnels mutualisés et des services communs à la ville de Saint-Etienne, ainsi que les indemnités et les frais de formation versés aux élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

D- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au budget principal 2019 s'élèvent à 102.5 M€. Elles se décomposent en 23.6 M€ de remboursement en capital de la dette et 76 M€ en dépenses d'équipement et 2.9 M€ d'attribution de compensation d'investissement.

Elles sont financées par :

Le financement de l'investissement en 2019 (en K €uros)

Epargne brute	50 114
Subventions et TVA	19 958
Cessions	3 503
AC d'investissement	3 736
Emprunts	25 204
Total recettes investissement	102 515

1 - Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 102 514 879 € avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 50 113 729 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 23 585 000 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 26 528 729 € en 2019.**

- **Les subventions et autres recettes : 13 894 005 €.** L'inscription des recettes est étroitement liée aux opérations engagées dans les différentes politiques publiques. Essentiellement on peut noter : la participation des agences de l'eau pour les rivières, les fonds de concours des communes pour la voirie (dépenses correspondantes en investissement pour les communes), les taxes d'aménagement (reversées aux communes), les recettes des ECM, le remboursement d'avances faites au budget annexe des zones industrielles et à Cap Métropole, de subventions obtenues pour la politique de l'habitat, du développement durable, du tourisme culturel (le Corbusier, La chartreuse) et celle du Musée d'Art Moderne.
- **La récupération de la TVA : 6 063 793 €.** Se trouve ici le produit du fonds de compensation de la TVA constaté sur le budget principal.
- **Les attributions de compensations d'investissement reçues (AC) : 236 000 €.** Il s'agit du prélèvement fait aux communes suite aux derniers transferts de compétences concernant les opérations de restauration immobilière (ORI) et la défense contre l'incendie (DECI).
- **Les amendes de police : 3 500 000 €.** On retrouve ici le produit des amendes de police qui sont reversées aux communes concernées en AC d'investissement.
- **Les cessions foncières : 3 503 000 €.** Il s'agit de la cession des bâtiments 14 et 15 à Métrotech et de parcelles de terrain sur la zone de Molina à la Talaudière, la zone artisanale La Mare à Chamboeuf et celle de Lapra à Saint Bonnet Les Oules.
- **Le recours à l'emprunt : 25 204 352 €** nécessaires à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement.

2 - Présentation des dépenses d'investissement par domaine d'intervention

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 102 514 879 €.

Elles se ventilent comme suit :

- ❖ **Un montant de 23 585 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

Ainsi au 1er janvier 2019, la dette s'établira à 330.6 M€ sur le budget principal (contre 348.1 M€ au 1er/01/2018) dont 7.5% de l'encours (41.4 M€) correspond à de la dette transférée par les communes en 2016 lors du passage en Communauté Urbaine et associée aux compétences transférées à Saint-Etienne Métropole.

Les remboursements inscrits au BP 2019 s'élèveront à 23.6 M€.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 34.9 M€ pour 2019.

- ❖ **Une inscription de 2 870 000 € pour les attributions de compensation**
- ❖ **Un budget de 76 059 879 € pour favoriser l'attractivité du territoire**

Hors remboursement en capital de la dette et attribution de compensation d'investissement, le **montant des investissements 2019 est de 76 M€ (76 059 879 €)**.

A ce budget primitif 2019, se rajoutent les crédits reportés de 2018 qui s'élèvent à la somme de 34 059 196.66 €, ce qui portera le montant total des crédits de paiement disponibles, sur le seul budget principal, au titre des investissements pour l'exercice 2019 à la somme de 110 119 075.66 €.

La politique de Saint Etienne Métropole développée par domaine d'intervention en fonctionnement est ici complétée.

1/ L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE : une enveloppe de **16 606 400 €** y est consacrée. Elle se décompose comme suit :

Le service aux entreprises :

- ✓ 3 114 000 € sur l'aménagement du site Novaciéries à **Saint-Chamond**,
- ✓ 2 402 000 € pour terminer l'aménagement des bâtiments économiques : Bâtiment rue de la Montat (1 150 000 €), bâtiment Stronglight (430 000 €), Giat Saint-Etienne (isolation 400 000 €), bâtiment Necker (100 000 €), pépinières, BHT, Fauriel, Polyane, hôtel d'entreprises **Saint-Héand**, immeuble B20...,
- ✓ 2 102 000 € pour des avances financières pour des concessions à la SPL Cap Métropole pour l'aménagement de la zone de Burlat à **Génilac**, de la zone LOTI à **Saint-Etienne**, les Roches à **La Talaudière** et de la ZA de Cellieu, ZA La Mare à **Chamboeuf**, ZA Lapra à **Saint-Bonnet-Les Oules**,
- ✓ 1 570 000 € pour la requalification de zones industrielles et les sites en reconversion (Stelytec II à **Saint-Chamond**, Ondaine 2020, plateau des halles, Bellevue le Mont, **Saint-Galmier**...),
- ✓ 300 000 € pour des travaux de voirie sur la zone des Murons à **Andrézieux-Bouthéon**,
- ✓ 300 000 € de fins de crédit pour des aides économiques,
- ✓ 250 000 € en direction du Parc de Métrotech à **Saint-Jean-Bonnefonds** pour des aménagements réalisés pour l'accueil et l'installation d'entreprises,
- ✓ 93 000 € pour des travaux de mesures sécuritaires sur la zone de Molina,
- ✓ 67 900 € d'avances au budget annexe Zones Industrielles (tenu en comptabilité de stocks),

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation :

- ✓ 3 525 000 € pour la recherche et l'innovation se décomposant en :
 - . 2 225 000 € de subventions CAMPUS (fonds de concours Tréfilerie, extension ESADSE, équipement scientifique Manutech Europe, Vitales),
 - . 800 000 € pour le fonds local pour l'innovation,
 - . 200 000 € pour les plateformes technologiques,
 - . 200 000 € pour l'expérimentation Mind au Mixeur,
 - . 100 000 € en vue de l'amélioration fonctions co-working dans les six pépinières de la Métropole et signalétique.

Le numérique :

- ✓ 2 512 500 € consacrés au numérique avec :
 - . 1 725 000 € de fonds de concours au SIEL pour le THD,
 - . 250 000 € pour l'école numérique,

- . 267 000 € pour l'opération SmartCity,
- . 125 000 € pour la diffusion de l'offre de service numérique (campus des métiers du Numérique et du design...),
- . 100 000 € pour l'expérimentation d'usages numériques innovants (requalification des équipements informatiques dans les écoles...)
- . 50 000 € pour l'installation de bornes WIFI dans les pépinières.

Le design :

- ✓ 100 000 € pour des travaux de mise en conformité dans la tour observatoire de la Cité du Design,
- ✓ 200 000 € pour l'acquisition du bâtiment « les H » et réaliser des travaux de valorisation afin d'y installer des salles de cours et d'atelier pour l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de **Saint-Etienne** (ESADSE),
- ✓ 70 000 € pour installer du mobilier urbain Design sur le territoire.

Le financement de l'attractivité économique est assuré par des subventions et des participations financières à hauteur de 982 625 €, des cessions de bâtiments et de terrains pour 3 503 000 €, de la TVA pour 514 720 € et le remboursement d'avances faites au budget annexe Zones Industrielles pour 869 380 €.

2/ L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE pour laquelle est consacrée une enveloppe de **6 504 000 €** avec notamment :

L'habitat et le renouvellement urbain :

- ✓ 1 400 000 € de participation à l'EPASE tel que prévu dans le Contrat de plan Etat région 2015-2020,
- ✓ Le financement des engagements déjà pris au titre du PLH 1 (Plan Local de l'Habitat) à hauteur de 1 460 000 €,
- ✓ Le PLH 2 avec une enveloppe de 702 000 €,
- ✓ Le PLH 3 pour un montant de 2 279 000 €,
- ✓ Les opérations de restauration immobilière sur les quartiers anciens à **Saint-Etienne** (Tarentaize, Beaubrun, Courriot), **Rive de Gier**, **Saint-Chamond**, **La Ricamarie** et **Firminy** pour 543 000 €.

Le cadre de vie :

- ✓ 20 000 € pour des actions de diminution du bilan carbone,
- ✓ 100 000 € pour la prévention du bruit (observatoire du bruit) et les actions de correction des nuisances sonores.

Pour financer partiellement l'attractivité résidentielle, des subventions sont inscrites pour 630 450 € ainsi que l'Attribution de Compensation en investissement prélevée aux communes concernées pour les opérations de restauration immobilière pour 543 000 €.

3/ LE TOURISME, L'ATTRACTIVITE CULTURELLE ET SPORTIVE pour lesquels un crédit de **6 447 100 €** est affecté :

Les grands équipements :

- ✓ 482 100 € pour les aménagements et le matériel du stade Geoffroy-Guichard,
- ✓ 3 200 000 € pour l'achat des terrains et les études d'un équipement sportif dans le Gier,

- ✓ 60 000 € pour le matériel du centre de remise en forme et de la piscine,
- ✓ 20 000 € pour continuer l'accessibilité des bâtiments publics,

La culture et le patrimoine :

- ✓ 100 000 € pour une étude scénographique de la Chartreuse de **Sainte-Croix-en-Jarez**,
- ✓ 300 000 € pour la verrière du centre de congrès selon l'engagement pris lors de la signature de la DSP,
- ✓ 215 000 € pour le désamiantage de la charpente sud du château de **Fontanès**,
- ✓ 615 000 € pour le site du Corbusier à **Firminy** classé au patrimoine mondial de l'UNESCO (scénographie, accueil boutique, mise en lumière...),
- ✓ 15 000 € pour du gros entretien au Zénuth,
- ✓ 10 000 € pour le plan de jalonnement des sites touristiques.

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain :

- ✓ 432 000 € pour la politique d'investissement du Musée d'Art Moderne et Contemporain,
- ✓ 63 000 € pour le réaménagement des réserves des trois musées,
- ✓ 900 000 € pour l'aménagement des locaux,
- ✓ 35 000 € pour la mise à jour et le développement du site internet.

Sur l'ensemble de cette politique les subventions sont estimées à 752 200 € et la récupération de TVA à 318 400 €.

4/ L'ACCESSIBILITE POUR CONFORTER ET AMELIORER L'ACCES DU BASSIN DE VIE STEPHANOIS, pour laquelle une enveloppe de **27 532 379 €** est inscrite :

La voirie communautaire :

- ✓ 20 160 207 € pour le programme annuel de voirie qui sera réalisé en prenant en compte les priorités de chaque commune (exceptionnellement en 2019 les enveloppes voirie des communes feront l'objet d'un abondement exceptionnel de 2 %),
- ✓ 4 000 000 € pour une estimation de fonds de concours apportés par les communes pour faire face à des dépenses de voirie exceptionnelles,
- ✓ 500 000 € sera réservé à un fonds de solidarité pour faire face à des impondérables sur le territoire de l'agglomération,
- ✓ 710 000 € pour l'EPASE sur le PEP Colonel Marey,
- ✓ 1 534 500 € pour l'EPASE sur le PEP du pont de l'Ane,
- ✓ 413 995 € pour l'EPASE sur le PEP Denfert-Rochereau,
- ✓ 141 177 € pour l'échangeur de la Varizelle,
- ✓ 72 000 € sur des opérations à réaliser sur les RD.

Sur l'ensemble de cette politique les subventions et participations sont estimées à 595 000 €, les fonds de concours des communes à 4 000 000 € et les recettes pour récupération de TVA à 2 918 833 €.

5/ LES GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT POUR CREER UNE NOUVELLE ATTRACTIVITE, pour lesquels **2 704 000 €** sont inscrits :

- ✓ 1 400 000 € pour le site Couzon-Duralex situé à l'entrée Est de la Métropole à **Rive-de-Gier**,

- ✓ 904 000 € pour les procédures de révision et de modification des PLU pour le lancement de la procédure d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avec la finalisation du diagnostic et la définition des orientations et début de la phase règlementaire du règlement de publicité intercommunal (RPI),
- ✓ 100 000 € pour étudier un échangeur au Musée d'Art Moderne et Contemporain sur le site de la DOA à **Saint-Priest-en-Jarez**,
- ✓ 300 000 € pour les aires d'accueil des gens du voyage et l'aire de grand passage.

Des subventions pour 660 000 € et la récupération de TVA pour 268 800 € permettent de financer une partie de ces dépenses.

6/ LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : un budget de **11 760 000 €** est proposé.

Celui-ci se décompose en :

La Collecte, tri et traitement des déchets avec un crédit de **2 005 000 €** en vue de valoriser et de réduire les déchets à la source, et réduire les quantités enfouies :

- ✓ 850 000 € pour le renouvellement de bennes à ordures ménagères et autres véhicules de collecte,
- ✓ 530 000 € pour l'achat de bacs ordures ménagères et tri,
- ✓ 60 000 € pour finaliser les travaux de l'extension de la déchèterie de **Saint-Chamond**,
- ✓ 75 000 € pour l'achat de conteneurs verre et journaux, et autres équipements de collecte,
- ✓ 290 000 € pour les travaux d'amélioration et d'entretien des déchèteries,
- ✓ 40 000 € pour l'équipement et les grosses réparations des centres techniques communautaires,
- ✓ 75 000 € pour les grosses réparations de véhicules roulants,
- ✓ 35 000 € pour les équipements de collecte,
- ✓ 50 000 € pour la communication sur les collectes de tri.

Les recettes sont constituées de la récupération de TVA pour environ 312 800€.

Les Eaux pluviales et contrats de rivières : 7 724 000 €.

- ✓ 1 265 000 € pour les travaux sur l'Ondaine (Pont Kennedy à **Unieux**, Pont Jacquard au **Chambon-Feugerolles**, aménagement du bassin versant du Lizeron, travaux préparatoires lit perché à **la Ricamarie**, aménagement des berges, études et travaux sur les seuils, suivi de la qualité de l'eau, matériel...),
- ✓ 3 397 000 € pour les travaux sur le Gier (découverte du Gier en aval de **Saint-Chamond**, restauration des berges à **La Grand-Croix**, aménagement et restauration des berges, études et travaux sur les seuils, suivi de la qualité de l'eau, matériel...), études et travaux pour les eaux pluviales à **Saint-Paul-Jarez**,
- ✓ 851 000 € pour les travaux sur la rivière Furan (voute du Furan à **Saint-Etienne**, les berges du Furet, aménagement des seuils, étude phytosanitaire, gestion du transport solide, suivi de la qualité de l'eau, matériel...) et création de bassins d'orage secteurs Montaud et Chana à **Saint-Etienne** et des études sur d'autres bassins à créer,
- ✓ 86 000 € pour la participation annuelle au SIMA Coise,

- ✓ 30 000 € pour une provision dans le cadre des fonds Barnier,
- ✓ 370 000 € pour les études GEMAPI et PLU, pour des panneaux et repères de crues, pour le système d'alerte aux crues, et pour des panneaux de valorisation des travaux dans les rivières,
- ✓ 1 725 000 € pour la création de bassins d'orage, pour des travaux de réseaux d'eaux pluviales et d'études sur les bassins versants Furan, Gier et Ondaine.

Toutes ces opérations sont financées par des subventions à hauteur de 2 921 500 € et par de la récupération de TVA pour environ 1 214 080 €.

Défenses Contre l'Incendie (DECI) : 393 000 €.

- ✓ 393 000 € pour l'entretien et le renouvellement des bornes incendie sur le territoire de la métropole.

Les recettes sont constituées de la récupération de TVA estimée à 62 880 € et de l'Attribution de Compensation en investissement prélevée aux communes pour 326 629 €.

Le développement durable : 1 638 000 €.

- ✓ 790 000 € pour des fonds de concours « climat énergie » versés aux communes dans le cadre du projet TEPOS (Territoire à Energie Positive),
- ✓ 360 000 € pour un budget d'études sur la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie (station de pompage, turbinage, méthanisation...),
- ✓ 332 000 € pour le Contrat Vert et Bleu (CVB) avec des études et des travaux pour la restauration de la trame verte et bleue (implantation de haies, création de mares, aides pour des friches urbaines à renaturer, acquisitions foncières...),
- ✓ 126 000 € consacrés au projet TEPCV Territoire à énergie positive et énergie verte
- ✓ 30 000 € de panneaux de communication sur la valorisation énergétique du territoire

Sur l'ensemble de ces dépenses, des recettes de subventions sont inscrites pour 676 600 € et de la TVA pour 20 160 €.

7/ LA PROXIMITE, LA COHESION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE : un budget de **3 029 000 €** est mis en place

Ce qui se traduit par :

Le développement local auquel est consacré une enveloppe de **2 885 000 €** avec :

- ✓ 1 230 000 € au titre des équipements communautaires multi-locaux (ECM). Notamment des opérations Design et tourisme d'espaces publics en milieu rural à **Marcenod** et à **Génilac** ainsi que des travaux communs à tous les ECM déjà créés,
- ✓ 1 530 000 € à reverser aux communes pour le produit de la taxe d'aménagement perçu par Saint-Etienne Métropole,
- ✓ 75 000 € pour des aides au maintien d'activités en milieu rural (programme LEADER),
- ✓ 50 000 € pour financer des projets permettant de développer l'approvisionnement local

Les participations des communes pour les ECM sont estimées à 300 250 € et la récupération de TVA à 196 800 €, à cela se rajoute le produit de la taxe d'aménagement pour 1 500 000 €.

La politique de la ville pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers sensibles avec un budget de **144 000 €**, qui comprend notamment les crédits consacrés au contrat de ville.

8/ AU TITRE DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION (BATIMENTS, VEHICULES, INFORMATIQUE, COMMUNICATION, MATERIEL ET MOBILIER...) : 1 477 000 €

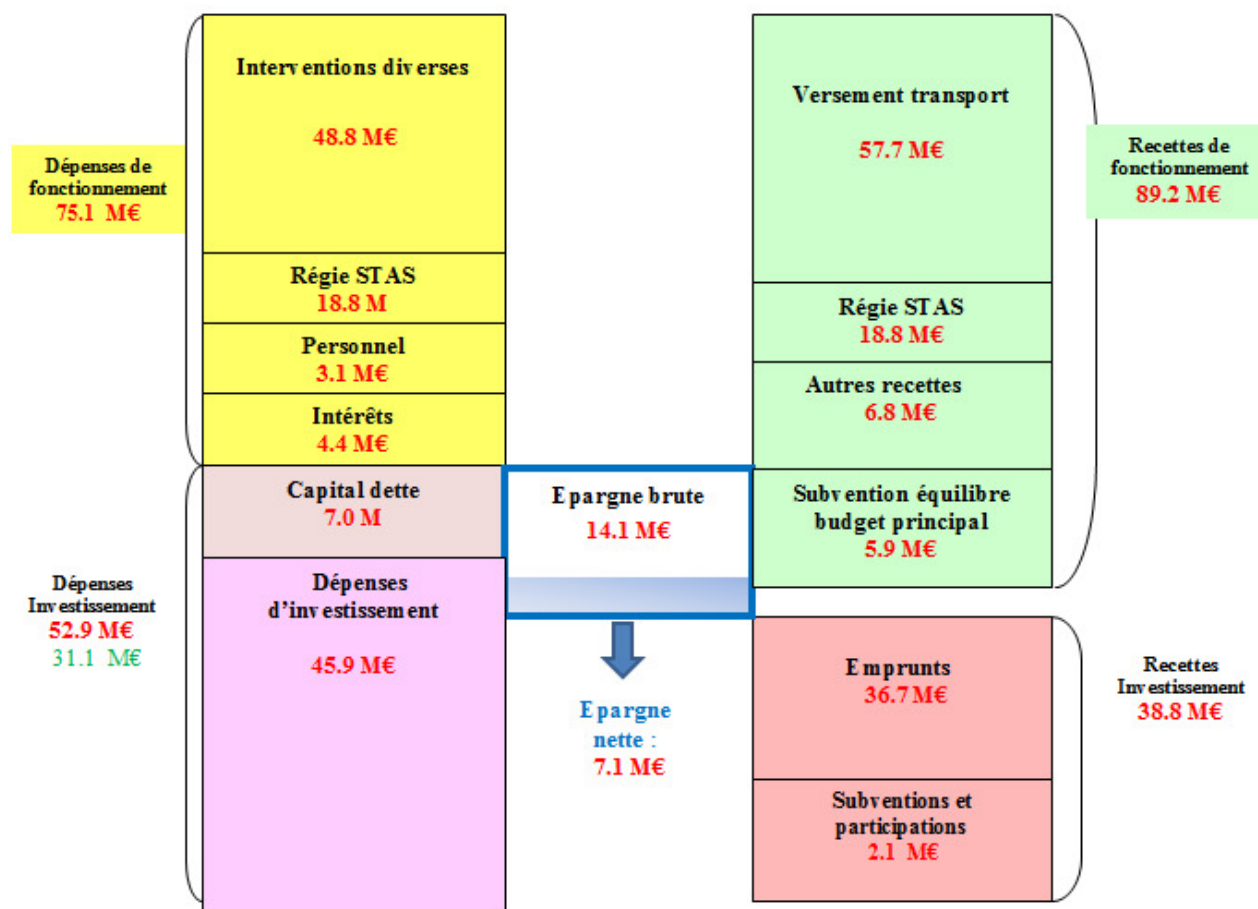
Viennent en compensation de ces dépenses la récupération de TVA à hauteur de 236 320 € et 6 000 € de subvention.

2 – Le budget annexe Transports 2019

A – Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

Le budget primitif du budget annexe Transports pour 2019 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 128 037 060 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février 2019.

- La section de fonctionnement représente 75 091 600 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 52 945 460 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2019

	BP 2018	BP 2019
Epargne de gestion	16.4 M€	18.4 M€
Intérêts dette	3.3 M€	4.3 M€
Epargne brute	13.1 M€	14.1 M€
Remboursement en capital de la dette	6.5 M€	7.0 M€
Epargne nette	6.6 M€	7.1 M€

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe transport de 5.9 M€ en 2019 doit permettre de couvrir, par l'épargne brute dégagée, la dotation aux amortissements des biens du budget transport.

B - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2019 à 89 211 600 €

	BP 2019 en K euros
Recettes de fonctionnement	
Versement Transport (VT)	57 678
Recettes diverses (Transports scolaires, abribus, publicité...)	6 873
Régie STAS	18 760
Subvention d'équilibre du budget principal	5 900
Total des recettes de fonctionnement	89 211

- **Le versement transport (VT) : 57 678 410 € sont inscrits en 2019**

Il convient de rappeler que la base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. L'impact du relèvement du seuil (de 9 salariés à 11 salariés) en 2017 est compensé par l'Etat. La recette envisagée pour 2019 serait de 57 M€ (dont 690 K€ au titre des compensations). Elle intègre le passage du taux de VT à 1.50 % (au lieu de 1.35%) pour les huit communes entrées en 2017 (lissage).

- **Les recettes diverses : 6 873 190 € se décomposent ainsi :**

Les participations de l'Etat au titre des transports scolaires (DGD) et du Conseil départemental ainsi que celle des familles s'élèvent à 5 414 190 €.

Suite au contrôle de la DSP, une recette exceptionnelle peut être inscrite pour 650 000 €, elle concerne la régularisation liée à la vente de titres multimodaux Tlibr de 2016 à 2018.

Les recettes sur les abribus sont estimées à de 275 000 €.

Des subventions pour l'exploitation du modèle de déplacement peuvent être obtenues pour 6 000 €.

A cela se rajoutent les variables du contrat de DSP avec la STAS, les recettes des vélos en libre-service et des compensations de tarifs sociaux pour 448 000 €.

Sont enregistrées également les subventions des ressources humaines pour les contrats d'avenir, la participation au titre des tickets restaurant et du SFT (supplément familial de traitement pour 80 000 €).

- **La régie STAS (équilibrée par une dépense de même montant) : 18 760 000 €.**

- **La subvention d'équilibre reçue du budget principal : 5 900 000 €.**

C - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2019 se chiffrent à 75 091 600 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2019 en K euros
Contrat STAS et transports scolaires	44 150
Transports scolaires	3 211
Abribus, Vélivert, parcs covoiturage, modèle de Déplacement, parcs relais, sites de transport	670
Divers (dont taxes foncières, Oura, GART, musée des transports, communication...)	556
Remboursement de VT	150
Participation au SMT syndicat mixte des transports	75
Régie STAS	18 760
Frais de personnel	3 160
Total dépenses de gestion	70 732
Charge d'intérêts (y compris swaps)	4 360
Pour mémoire total dépenses de fonctionnement (hors écritures ordre)	75 092

- **Le contrat STAS, transports scolaires et dépenses diverses : 48 811 600 € sont inscrits en 2019 :**

- Le contrat de DSP pour l'exploitation des transports urbains et les transports scolaires pour 44 150 000 €.

Ces dépenses représentent plus de 30 % des charges de gestion de la Métropole. Sont prises en compte les augmentations liées à l'indexation (forte augmentation de l'indice gasoil).

Il s'agit :

- des dépenses relatives au réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la démarche qualité,
- des dépenses correspondant à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur l'agglomération empruntant des lignes non gérées par Saint-Etienne Métropole (conseil départemental, SNCF...),
- des coûts liés à la mise en service de nouvelles rames de tramway et à la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD) dans les communes ne bénéficiant pas de transport en commun, du service Noctambus sur la ville de Saint-Etienne,
- l'exploitation des parcs relais et du marché publicitaire.

- les transports scolaires, il s'agit des dépenses des circuits scolaires 3 211 000 € payées aux différents transporteurs ;

- l'entretien et la maintenance des sites de transports, des parcs relais, des parcs de co-voiturage, des aribus, des vélos en libre-service, l'exploitation du modèle de déplacement pour 669 600 €.

- les remboursements de VT : 150 000 €.

- les frais de fonctionnement : 556 000 € taxes foncières (en progression suite à l'agrandissement du dépôt Transpôle), communication, centrale Oûra, GART, musée des transports, locations diverses, honoraires, frais de contentieux...

- la contribution au SMT (Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise) : 75 000 €.

• **La régie STAS (équilibrée par une recette de même montant) : 18 760 000 €.**

• **Les frais de personnel : 3 160 000 €.**

Ils sont constitués des salaires et charges pour 3 145 000 € ainsi que des vêtements de travail pour les agents de médiation et du service de vélos en libre-service 15 000 €.

• **Les frais financiers : 4 360 000 €**

L'encours de dette se situe au 1er janvier 2019 à 121.2 M€ (contre 93.8 M€ au 1^{er} janvier 2018). La prévision de dette pour 2019 prend en compte la répartition de la dette en taux fixes (86 %), taux révisables (14 %).

La prévision d'intérêts 2019 est faite sur le stock de dette en fonction des anticipations de marché pour les taux révisables, soit un taux moyen de 0.5 % et sur les taux fixes, le taux moyen est de 3.26 % après couverture.

D- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe des transports en 2019 s'élèvent à 52 945 460 €. Elles se décomposent en 7 000 000 M€ de remboursement en capital de la dette et 45 945 460 € en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2019 (EN K EUROS)

Epargne brute	14 120
Subventions et participations	2 159
Emprunts	36 666
Total recettes investissement	52 945

D - 1 - Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 52 945 460 € avec la ventilation ci-après

- **L'épargne brute : 14 120 000 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 7 000 000 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 7 120 000 € en 2019.**
- **Subventions et Participations : 2 159 038 €.** Il s'agit des participations de l'EPASE et de la Ville de Saint-Etienne pour des travaux réalisés par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la 3^{ème} ligne de tramway pour 1 043 038 €. A cela se rajoute une subvention TEPCV (Territoire à Energie Positive) de 1 000 000 € pour les infrastructures électriques et la participation de divers partenaires à l'enquête ménage pour 116 000 €.
- **Emprunts : 36 666 422 €** nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement,

D -2 - Présentation des dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 52 945 460 €.
Elles se ventilent comme suit :

❖ Un montant de 7 000 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette

Ainsi au 1^{er} janvier 2018, la dette s'établira à **121.2 M€** (contre 93.8 M€ au 1^{er}/01/2018).

Sur le budget Transport les investissements sont en nette progression : acquisition de 16 rames de tramway, de bus à haut niveau de service ainsi que la création d'une 3^{ème} ligne de tramway ce qui explique l'augmentation de la dette sur ce budget.

Les remboursements inscrits au BP 2019 s'élèveront à 7 M€.
L'annuité totale de dette peut être estimée à 11.4 M€ pour 2019.

• Les dépenses d'équipement du budget transport : 45 945 460 €

Hors remboursement en capital de la dette, **le montant des investissements 2019 est de 45 945 460 €.**

A ce budget primitif 2019, se rajoutent les crédits reportés de 2018 qui s'élèvent à la somme de 4 666 913.47 €, ce qui portera le montant total des crédits de paiement disponibles au titre des investissements pour l'exercice 2019 à la somme de 50 612 373.47 €.

La qualité et la diversité de l'offre en matière de déplacements sont des critères déterminants pour les habitants et l'attractivité du territoire. L'ambition de Saint-Etienne Métropole est de développer toujours plus l'usage des transports en commun sur la Métropole et la multi modalité.

❖ Un budget de 37 040 460 € pour la 3^{ème} ligne de tramway :

Les travaux du prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway (36 990 460 €) se poursuivront pour une livraison prévue fin 2019, ainsi que la finalisation des paiements des travaux de l'extension du dépôt Transpôle (50 000 €).

❖ **Un budget de 7 150 000 € pour le matériel roulant :**

Au-delà du renouvellement régulier des bus (3 500 000 €), la modernisation et l'entretien des équipements de transport se poursuit (3 150 000 €). Des crédits seront inscrits (500 000 €) pour apporter un certain nombre de modifications complémentaire sur les 16 nouvelles rames de tramway modernes (notamment sur la friction des roues).

❖ **Un budget de 505 000 € pour redynamiser le réseau de transport :**

Des travaux d'infrastructure énergie électrique pour le Trolley vont être effectués (505 000 €), ils seront éligibles à la subvention TEPCV.

❖ **Un budget de 1 250 000 € pour améliorer la proximité et la qualité de vie:**

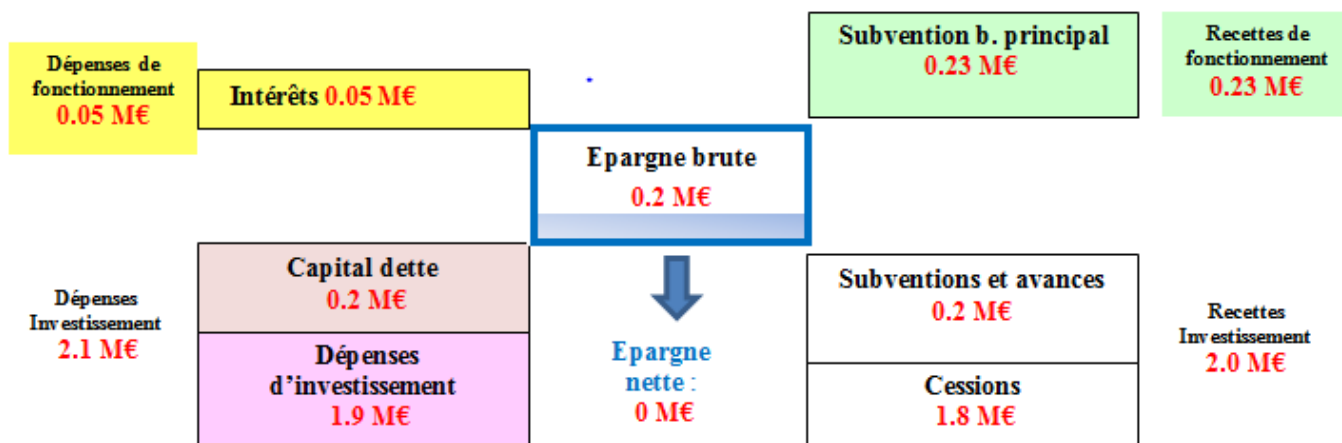
Ce crédit permettra de continuer les travaux d'accessibilité des quais de bus (250 000 €), de mettre aux normes OURA les distributeurs de titres de transport, pour la mise à jour du système d'aide à l'exploitation des voyageurs (400 000 €), la rénovation des abribus non publicitaires (110 000 €), la labellisation des parcs relais, de co-voiturage et pôles d'échange (100 000 €) et la politique de vélos en libre-service (100 000 €) et pour l'enquête ménage déplacement (290 000 €).

3 – Le budget annexe Zones Industrielles 2019

A – Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

Le budget primitif du budget annexe Zones Industrielles pour 2019 (hors écritures d'ordre et doubles comptes) qui vous est proposé s'élève à 2 176 480 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février 2019.

Corrigé des écritures liées à la comptabilité de stocks, le budget se traduit ainsi :



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES 2019

	BP 2018	BP 2019
Epargne brute	0.4 M€	0.2 M€
Remboursement en capital de la dette	0.4 M€	0.2 M€
Epargne nette	0 M€	0 M€

B – Le fonctionnement

	BP 2019 en K euros
Recettes de fonctionnement	
Subvention d'équilibre du budget principal	225
Total	225

	BP 2019 en K euros
Dépenses de fonctionnement	
Intérêts	53
Total	53

C – L'investissement

Hors remboursement en capital de la dette, un volume de l'ordre de 1.9 M€ sera investi sur les zones industrielles du territoire.

Qui sera financé par :

Le financement de l'investissement

BP 2019

Subventions	0.1 M€
Cessions	1,8 M€
Total	1.9 M€

Les dépenses d'équipement du budget Zones Industrielles sont constituées pour l'essentiel de la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Adèle Bourdon à Lorette : 0.7 M€,
- Le Bec Monterrat au Chambon-Feugerolles : 0.1 M€,
- Charles Chana : 0.1 M€,
- Zone les Fraries à St Paul en Jarez : 0.05 M€
- Divers : 0.05 M€,
- Remboursement d'avances au budget principal : 0.9 M€

4- Les autres Budgets Annexes 2019

A- Le budget annexe assainissement collectif

Ce budget retrace l'activité du service public d'assainissement collectif pour les 52 communes membres de l'agglomération (y compris les 8 communes qui ont rejoint Saint-Etienne Métropole à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire SDCI mais hors Caloire qui n'a pas de réseau d'assainissement collectif).

L'exploitation du service est en régie directe pour 45 communes puisque la gestion de la commune de Sorbiers est passée en régie directe depuis le 1er juillet 2017.

Il y a 7 communes pour lesquelles un délégataire assure le service ou une partie du service :

- Saint-Etienne, Saint-Chamond et Lorette (collecte et traitements des eaux usées),
- Andrézieux-Bouthéon et Châteauneuf pour la collecte des eaux usées,
- Roche-La-Molière et Saint-Galmier pour le traitement des eaux usées.

Il est rappelé par ailleurs que le traitement des eaux usées de 15 communes du GIER est effectué par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG).

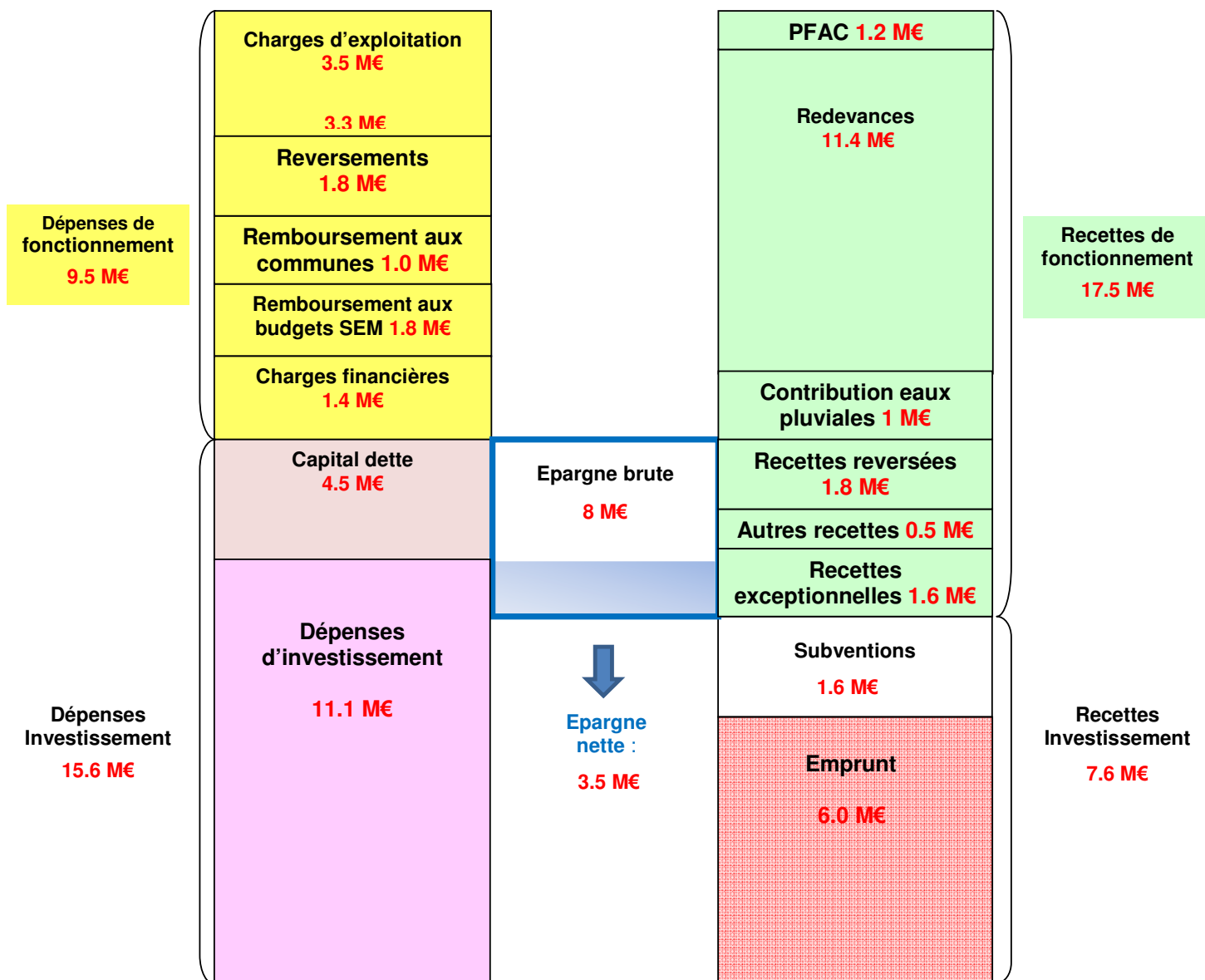
Le Syndicat mixte des Trois Ponts assure le traitement des eaux usées d'Andrézieux-Bouthéon.

Il est rappelé que Saint-Etienne Métropole a récupéré la compétence assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) à compter du 1^{er} janvier 2018.

1 - Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

Le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif pour 2019 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 25 059 783 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février 2019.

- La section de fonctionnement représente 9 502 383 € de dépenses réelles
- La section d'investissement se monte à 15 557 400 € de dépenses réelles



**LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Evolution des niveaux d'épargne
Epargne de gestion
Intérêts dette
Epargne brute
Remboursement en capital de la dette
Epargne nette

BP 2018	BP 2019
7 863 K€	9 393 K€
1 427 K€	1 442 K€
6 437 K€	7 951 K€
3 986 K€	4 460 K€
2 451 K€	3 491 K€

L'amélioration de l'épargne en 2019 tient essentiellement aux recettes exceptionnelles (cf infra).

2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2019 à 17 453 637 € :

Le financement du service public d'assainissement collectif devrait être assuré notamment par :

- la redevance facturée aux usagers de 11.408 000 €.

Pour mémoire, Saint-Etienne Métropole a entamé en 2015 une phase de convergence tarifaire afin d'arriver à terme à un tarif unique pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Le gel du tarif de redevance globale va entraîner une érosion de la recette de part communautaire de l'ordre de 0.2 M€ par rapport à 2018, compte tenu de l'augmentation du tarif des autres composantes (délégataires et syndicats).

- les participations payées lors du raccordement au réseau d'assainissement collectif (PFAC) pour 1 200 000 €.

Ces deux montants seront complétés d'une contribution eaux pluviales de 1 021 000 € au titre des réseaux unitaires (1).

- Les autres recettes connaissent une forte augmentation sur le volet recettes exceptionnelles en raison de la signature de deux protocoles transactionnels mettant fin :

- au contentieux concernant les travaux de réseaux rue du Patuel à Saint-Martin la Plaine : 134 800€
- et à celui de la station d'épuration de Furania. La provision constituée pour faire face au risque contentieux n'a plus lieu d'être. Il convient de récupérer cette provision qui s'élève à 1 427 587 €.

A contrario, les recettes et dépenses exceptionnelles résultant du surcoût d'évacuation des boues cessent en 2019 puisque les fours brûlant ces boues ont été remis en service (300 000 € en 2018).

- Pour mémoire, 1 760 000 € de recettes comptabilisées sont par ailleurs à reverser (Agence de l'eau, SIAMVG,...). Elles sont en diminution suite à la baisse de 0.03 €/m³ de la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

(1) une retenue de 3.4 M€ sera effectuée en 2019 sur l'AC des communes au titre du transfert de la compétence Eau pluviale (3.5 M€ en 2020) : 1 M€ sera affecté au budget annexe Assainissement collectif au titre des réseaux unitaires, 2.4 M€ restant au budget principal de SEM pour financer le paiement des rémunérations eau pluviale des délégataires (1.6 M€) ainsi que l'entretien et les travaux relatifs aux réseaux et ouvrages d'eau pluviale.

3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 9 502 383 €,

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- les charges courantes liées à l'exploitation du service: 3 521 154 € (fluides, entretien des réseaux, stations d'épuration, provisions...)

Elles sont en forte augmentation principalement du fait de la comptabilisation en direct des dépenses d'exploitation de la station d'épuration du Pertuiset (marché d'un montant annuel de 1.6 M€) (2)

- le remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole (989 300 €) dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'assainissement,

-1 760 000 € de recettes à reverser (cf plus haut)

▪ - le remboursement aux autres budgets de Saint-Etienne Métropole pour 1 790 079 €, essentiellement au budget principal pour les frais de personnel et de structure, en augmentation principalement suite à la reprise de la compétence du SIVO

- et les charges financières pour 1 441 850 € (intérêt de la dette).

Dépenses
de gestion
8.1 M€

(2) En effet, la reprise de la compétence assainissement du SIVO (cf supra) entraîne la disparition du versement de la contribution 2.2 M€ au syndicat mais les dépenses correspondantes sont assumées en direct par le budget assainissement de la Métropole.

4 - les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe Assainissement Collectif en 2019 s'élèvent à 15.6 M€. Elles se décomposent en 4.5 M€ de remboursement en capital de la dette et 11.1 M€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2019 (EN K €UROS)

Epargne brute	7 951 K€
Subventions	1 628 K€
Emprunts	5 978 K€
Total financement	15 557 K€

Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 7 606 146 € avec la ventilation ci-après :

- **Emprunts de 5 978 146 €** nécessaires au financement des dépenses d'équipement
- **Subventions pour 1 628 000 €**, la diminution de ces dernières étant la conséquence des nouvelles orientations des Agences de l'Eau dans le cadre du 11^{ème} programme (hypothèse d'un taux de subventionnement global de 15 % au lieu de 20%).
- **l'épargne brute de 7 951 254 €**, en hausse de 1.6 M€ par rapport à 2018 du fait de recettes exceptionnelles (cf supra), ceci afin de permettre le financement des dépenses d'équipement et de la dette.

Présentation des dépenses d'investissement

Globalement, les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 15 557 400 € et sont ventilées comme suit :

- **Un montant de 4 460 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

Au 1er janvier 2019, la dette s'élèvera à **50 003 199 €** (contre 48 651 657 € au 1^{er} janvier 2018).

L'augmentation de l'encours provient de la reprise de la dette du SIVO.

L'annuité totale de la dette peut être estimée à **5 901 850 €** pour 2019.

- **Les dépenses d'équipement du budget assainissement: 11 097 400 €**

- **5 M€** correspondent à la mise en œuvre en 2019 du Schéma directeur d'assainissement (SDA).

- **3.4 M€** pour la réalisation d'un procédé de valorisation du biogaz à la station Furania. A compter de 2020 ce dispositif pourrait générer une recette de 0.75 M€ par an.

- **2.7 M€** liés pour l'essentiel aux renouvellements et grosses réparations de réseaux, aux opérations sur les territoires des communes SDCI non prises en compte dans le SDA, aux travaux de gros entretien de la station d'épuration du Pertuiset anciennement gérée par le SIVO.

Compte-tenu du montant des travaux reportés qui s'élève à 3 118 468.37 €, le total des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement pour l'exercice 2019 est de 14 215 868.37 €.

3 042 879.66 € de recettes sont également reportés dont 760 724.06 € d'emprunt.

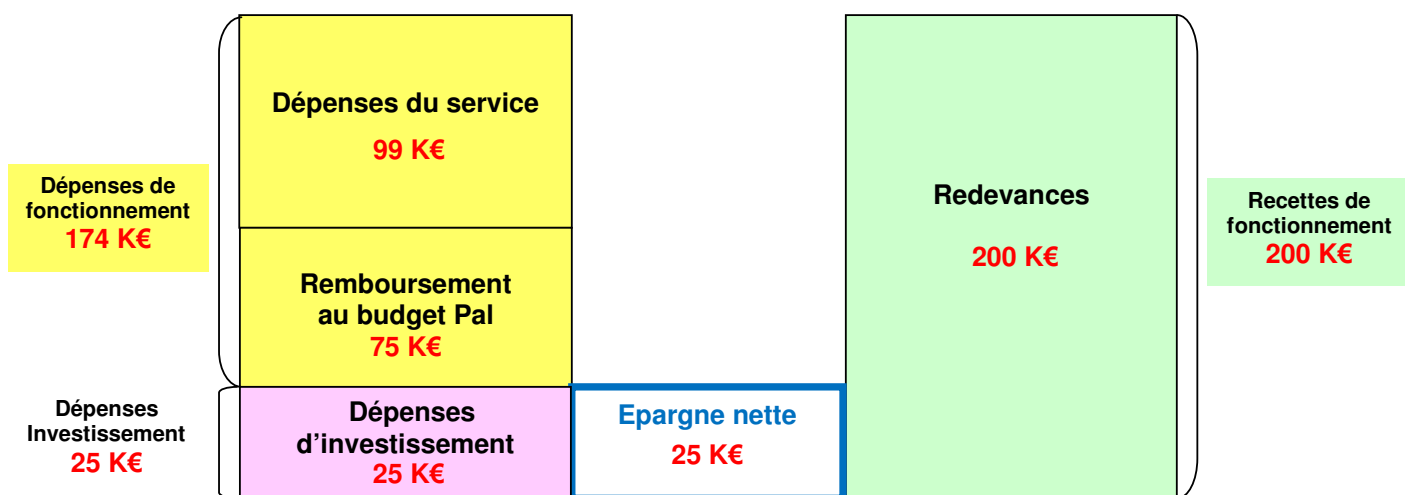
B - Le budget annexe SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif)

Conformément aux articles L 2224-8 et L2224-9 du CGCT, Saint-Etienne Métropole prend en charge depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2011 les missions de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces contrôles portent sur la conception, l'implantation, la bonne exécution et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonomes.

1 - Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

Le budget primitif du budget annexe SPANC pour 2019 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 199 750 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février 2019.

- La section de fonctionnement représente 174 257 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 25 493 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET SPANC

	BP 2018	BP 2019
Epargne de gestion = épargne nette	6 K€	25 K€

Il n'y a pas d'emprunt sur ce budget

2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2019 à 199 750 €.

Elles sont composées:

- des redevances des contrôles facturées aux usagers, estimées à 195 300 €,
- d'un montant prévisionnel de 4 450 € correspondant à la facturation de pénalités lors de refus de visite ou pour absence au rendez-vous.

Dans le cadre du 11ème programme, les Agences de l'eau n'accordent plus d'aide aux usagers pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif et ces sommes ne transitent plus par le budget annexe SPANC avant leur reversement aux particuliers.

3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 174 257 €.

Les recettes devraient permettre de financer les dépenses engagées pour la mise en œuvre des contrôles qui se décomposent ainsi :

- les frais de personnel et de structure remboursés au budget principal, en diminution suite à un redimensionnement du service pour 75 169 €
- la prestation de service pour les contrôles de bon fonctionnement pour 93 900 €,
- des dépenses diverses (maintenance du logiciel, fournitures...) 4 558 €,
- une enveloppe prévisionnelle de 600 € pour les pertes irrécouvrables et les annulations de titres sur exercices antérieurs suite à des régularisations d'erreurs de facturation.

Là aussi, la dépense correspondante au reversement des subventions aux usagers n'existe plus.

4 - Les opérations d'investissement et leur financement

Globalement, les dépenses d'investissement inscrites au budget SPANC en 2019 s'élèvent à 25 493 €.

Elles se décomposent en :

- **1 500 €** pour l'acquisition d'une tablette pour les contrôles sur le terrain,
- **2 675 €** relatifs à l'acquisition et la configuration du logiciel Progisem pour la tablette,
- et **21 318 €** de crédits prévisionnels d'équipement pour l'équilibre de la section.

Elles sont financées par l'épargne de 25 493 €.

C – Le budget annexe Eau

Il est rappelé que le pacte métropolitain prévoit une gestion analytique des budgets par commune et qu'ainsi chaque commune garde la structure de sa tarification.

L'intégralité des charges et notamment des ressources humaines et des charges administratives sont prises en compte dans l'équilibre de chaque service « communal ». Les produits perçus auprès des usagers permettent de dégager une épargne nette positive et couvrent les dotations aux amortissements.

Les éventuels excédents ou déficits dégagés par les budgets eau à la clôture de l'exercice 2018 seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat.

Pour mémoire, le budget 2019 qui vous est proposé est composé de 41 entités :

- 34 communes : 19 services de l'eau gérés en Délégation de Service Public (DSP) et 15 en régie directe.

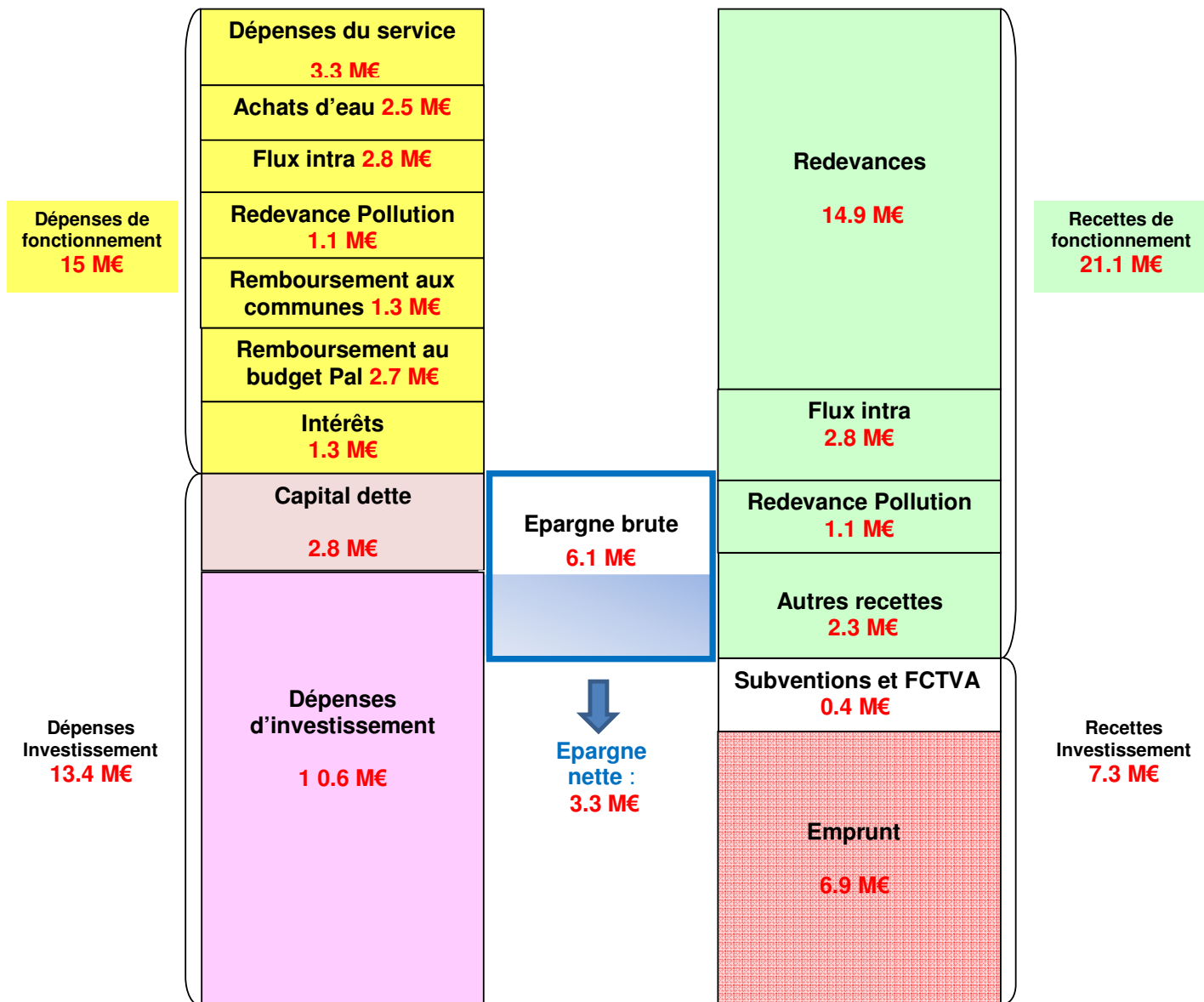
- 1 régie intercommunale : L'exploitation de ce service est désormais assurée par une régie intercommunale qui intervient sur le territoire de Sorbiers et de ses communes voisines la Talaudière et St Jean Bonnefonds.

- 6 syndicats : 3 en DSP et 3 en régie directe.

1 - Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

Le budget primitif du budget annexe EAU pour 2019 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 28 376 732 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février 2019.

- La section de fonctionnement représente 14 965 780 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 13 410 952 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE EAU

Epargne de gestion
Intérêts dette
Epargne brute
Remboursement en capital de la dette
Epargne nette

BP 2018	BP 2019
6 262 K€	7 413 K€
1 365 K€	1 324 K€
4 897 K€	6 089 K€
2 648 K€	2 817 K€
2 249 K€	3 271 K€

2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2019 à 21 054 857 €.

Elles sont composées :

- de la redevance facturée aux usagers pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Le produit de cette redevance est estimé en 2019 à **14 907 227 €** (dont 9.7 M€ pour les communes en régie et 5.2 M€ pour les communes en DSP). L'augmentation est due au changement tarifaire pour certaines entités, notamment en récupérant la baisse de 0.07 cts/m³ de la redevance pollution domestique collectée par l'agence Loire Bretagne au profit la redevance communautaire des communes concernées.

- des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers entre entités (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour **2 763 353€**. A compter du 01 juillet 2018 la part fixe due à l'Ex-SIAEMVG est reversée directement par le délégataire et il n'y a plus de flux entre les communes de St Héand et Fontanès, l'Etrat, St Bonnet les Oules, La Gimond.

- de la redevance pollution domestique pour **1 142 100 €** qui sera à reverser aux agences de l'eau. La redevance versée à l'agence Loire Bretagne passe de 0.30 cts/m³ à 0.23 cts/m³.

- d'autres recettes pour **2 242 177 €** (redevances versées par EDF, vente d'hydroélectricité des barrages frais de contrôle versés par les délégataires, produits exceptionnels, reversement de la part fixe du SIAEMVG par le délégataire (0.3M€),...)

3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 14 965 780 €.

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- les achats d'eau : **2 502 130 €** (dans le cadre de nouveaux contrats de DSP (St Héand groupé avec Fontanès, barrage du Dorlay et de la station de potabilisation c'est-à-dire le périmètre de l'Ex-SIAEMVG), les délégataires des services de distribution prennent en charge les achats d'eau en gros) ce qui entraîne une diminution de la dépense.

**Dépenses
de gestion
13.7 M€**

- les achats d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) entre entités **2 763 353 €** (cf : recettes).

- les dépenses du service : **3 280 881 €** (fluides, produits de traitement, maintenance des usines de potabilisation, entretien des réseaux des pompes, réservoirs, entretien des barrages ...), ce montant tient compte d'un contexte d'inflation avec la hausse des indices relatifs à l'activité de l'eau.

- Le reversement de la redevance pollution domestique pour **1 142 100 €** aux agences de l'eau. (cf : recettes).

- le remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole (**1 254 308 €**) dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'eau potable, (montants actualisés).
- le remboursement au budget principal des frais de personnel et de structure : **2 698 798 €**, (montants actualisés).
- les charges financières pour **1 324 210 €** (intérêt de la dette)

4 - Les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe EAU en 2019 s'élèvent à 13.4 M€. Elles se décomposent en 2.8 M€ de remboursement en capital de la dette et 10.6 M€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2019 (EN K €UROS)

Epargne brute	6 089
Subventions	373
Emprunts	6 949
Total financement	13 411

Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à **13 410 952 €** avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 6 089 077 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 2 817 530 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 3 271 547 € en 2019.**
- **Subventions et Fctva : 372 910 €.** Il s'agit des financements par les agences de l'eau à hauteur de 208 910 € et du remboursement du fonds de compensation de la Tva pour les travaux du budget des barrages de Saint Etienne pour 164 000 €,
- **Emprunts : 6 948 965 €** nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement,

Présentation des dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de **13 410 952 €.**

Elles se ventilent comme suit :

- o **Un montant de 2 817 530 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

Ainsi au 1^{er} janvier 2019, la dette s'établit à **38.9 M€** (contre 36.3 M€ au 1^{er}/01/2018).

Les remboursements en capital inscrits au BP 2019 sont de l'ordre de 2.8 M€.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 4.1 M€ pour 2019.

o **Les dépenses d'équipement du budget EAU : 10 593 422 €**

Hors remboursement en capital de la dette, **le montant des investissements 2019 est de 10.6 M€** et sont destinés :

- Aux travaux sur réseaux d'eau à hauteur de 7.3 M€ tels que :
 - Territoire Ondaine : 1.4 M€.
 - Territoire Plaine : 1.4 M€
 - Territoire Furan : 1.4 M€
 - Territoire Gier : 3.1 M€
- Aux équipements des barrages pour 2.6 M€, dont 1M€ pour les barrages du Pas de Riot et de Lavalette.
- 0.7 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation principalement sur le secteur de l'ondaine dans le cadre du plan d'action de réduction des pertes (0.30M€).

Dans certains cas, ces dépenses peuvent constituer un montant prévisionnel pour assurer l'équilibre individuel du budget de la commune. Ce montant pourra être appelé le cas échéant à évoluer avec la reprise des excédents et/ou une programmation de travaux ajustée. En parallèle le recours à l'emprunt pourra être modifié en conséquence.

Compte-tenu du montant des travaux reportés qui s'élève à 3 122 493.16 €, le total des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement pour l'exercice 2019 est de 13 715 915.16 €.

2 703 257 € de recettes sont également reportés dont 835 000 € d'emprunt.

D - le budget annexe parcs de stationnement

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (10) et Saint-Chamond (2) :

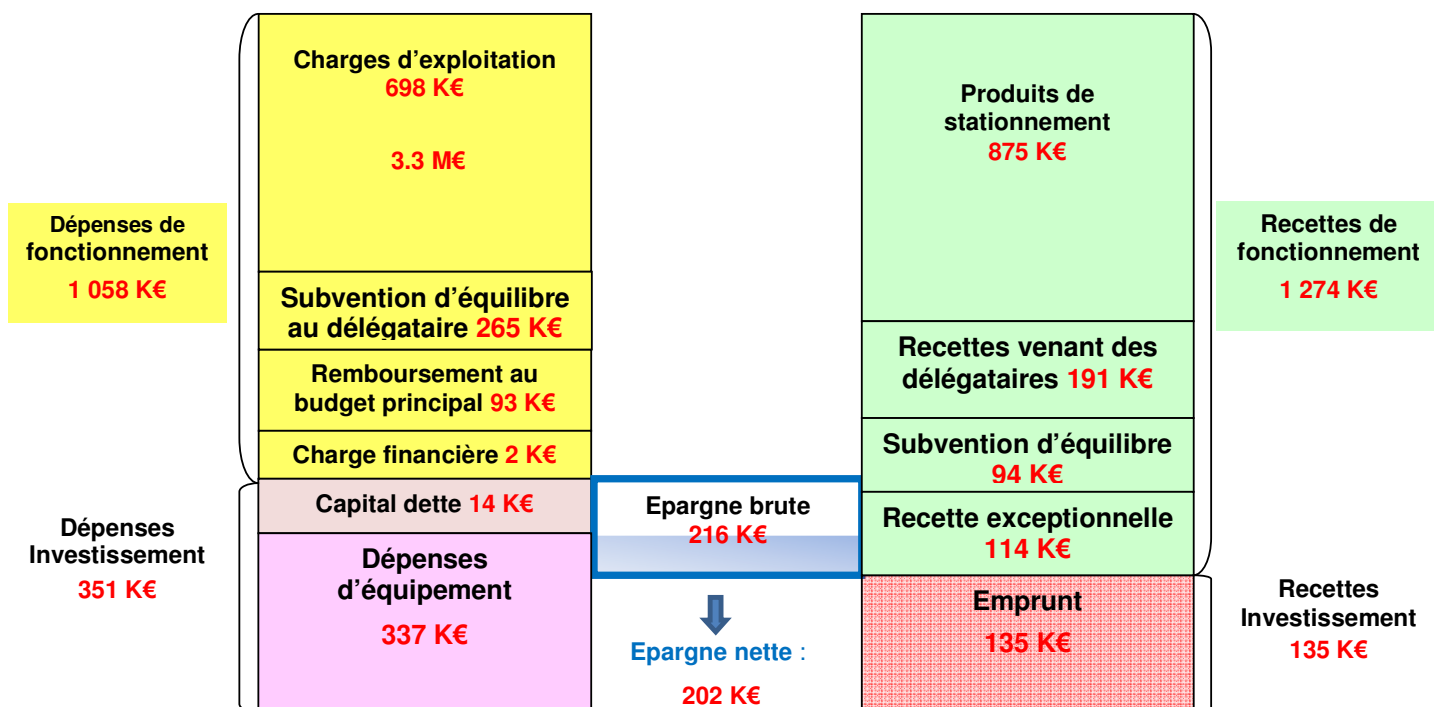
- 4 en régie,
- 8 en Délégation de Service Public (2 DSP),

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

1 - Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

Le budget primitif du budget annexe Parcs de Stationnement pour 2019 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 1 409 636 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février 2019.

- La section de fonctionnement représente 1 058 034 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 351 602 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019
Epargne de gestion	166 460 €	214 332 €
Intérêts dette	2 200 €	1 800 €
Epargne brute	164 260 €	216 132 €
Remboursement en capital de la dette	17 100 €	14 300 €
Epargne nette	147 160 €	201 832 €

2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2019 à 1 274 166 €

Elles se répartissent ainsi :

- Le produit du stationnement à hauteur de **867 000 €**, en diminution suite aux départs conjugués de la CAF et de la Sécurité Sociale (baisse des abonnements).
 - - les reversements des délégataires (taxe foncière, frais de contrôle, servitude...) estimées à **198 703 €** en diminution suite à l'abandon de la refacturation des charges locatives du parking de Mont-Pilat qui ne génère aucun revenu depuis 2015.
- la subvention d'équilibre du budget principal évaluée à **94 428 €**. Sa diminution fait suite à une comptabilisation revue des coûts de personnel affecté à cette activité (en parallèle, diminution identique du remboursement des coûts de personnel au budget principal).
- une recette exceptionnelle de **114 035 €** est prévue pour équilibrer le budget (reprise anticipé du résultat 2018).
-

3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 058 034 €

Elles sont constituées :

- des dépenses de fonctionnement courantes pour 697 940 € : charges de copropriété, entretien, maintenance, assurance, honoraires, taxes foncières,
- d'une subvention d'exploitation versée à un délégataire de Saint-Etienne pour un montant de 265 000 €.
- du remboursement au budget principal des coûts de personnel et de frais de structure à hauteur de 93 294 € (cf supra).
- des charges financières (1 800 €).

Dépenses de
gestion
1 056 K€

4 - Les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe Parcs de stationnement en 2019 s'élèvent à 351 K€. Elles se décomposent en 14 K€ de remboursement en capital de la dette et 337 K€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2019 (EN K €UROS)

Epargne brute	216
Subventions	0
Emprunts	135
Total financement	351

Présentation des recettes d'investissement

- **L'épargne brute : 216 132 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 14 300 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 201 832 € en 2019.**
- **Emprunts : 135 470 €** nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement,

Présentation des dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 351 602 €

Elles se ventilent comme suit :

- **Un montant de 14 300 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

La part du remboursement de la dette n'est que marginale dans ce budget et tend à diminuer. La dette au 01/01/2019 est de **76 509 €** (contre 93 515 € au 1^{er} janvier 2018). L'annuité globale est de 16 100 €

- **les dépenses d'équipement du budget parcs de stationnement : 337 302 €**

Compte-tenu du montant des travaux reportés qui s'élève à 38 754.79 €, le total des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement pour l'exercice 2019 est de 376 056.79 €.

E- Le budget annexe Réseaux de chaleur

Ce budget est composé de 8 réseaux de chaleur répartis sur 7 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Firminy, Andrézieux-Bouthéon, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez et La Valla-en-Gier :

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 3 en régie directe.

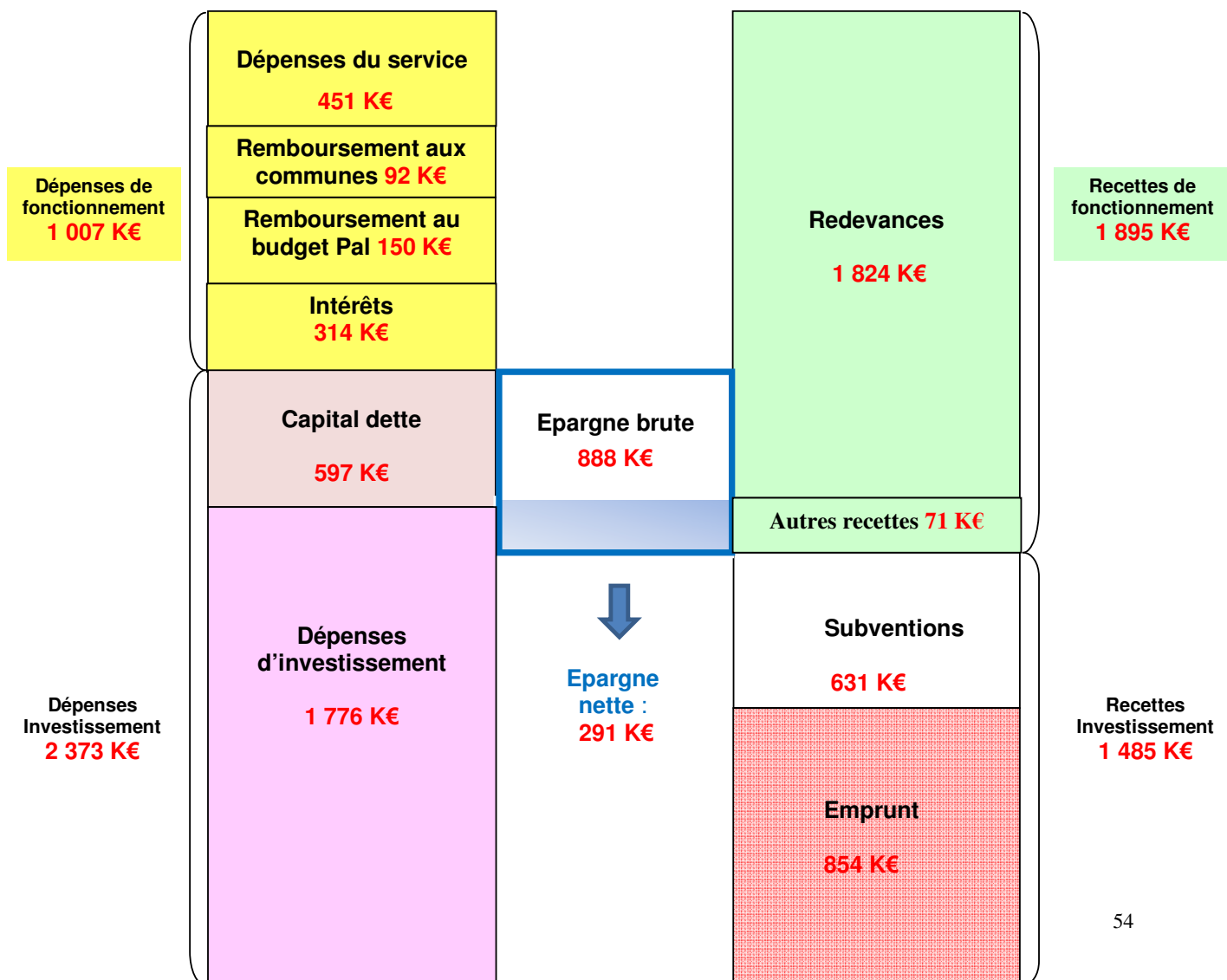
Pour mémoire, il est envisagé la création d'un 9^{ème} réseau de chaleur à Saint Héand, ce réseau devrait être géré en régie et sa mise en service devrait intervenir au 4^{ème} trimestre 2019. Les prévisions 2019 prennent en compte ces éléments.

Chaque réseau constitue un réseau indépendant, dont le mode de gestion et le tarif sont gérés individuellement (Pacte Métropolitain).

E – 1 Présentation générale des grands équilibres du budget 2019

Le budget primitif du budget annexe Réseaux de chaleur pour 2019 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 3 379 100 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 7 février 2019.

- La section de fonctionnement représente 1 006 875 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 2 372 725 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

	BP 2018	BP 2019
Epargne de gestion	1 204 K€	1 202 K€
Intérêts dette	333 K€	314 K€
Epargne brute	871 K€	888 K€
Remboursement en capital de la dette	577 K€	597 K€
Epargne nette	294 K€	291 K€

2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2019 à 1 894 775 €.

Elles sont composées:

- du produit des ventes de chaleur à hauteur de 388 175 €.
- de la redevance versée par les délégataires 1 435 604 €.
- de la subvention versée par le budget principal figée à 70 996 € chaque année.

3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 1 006 875 €.

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- les dépenses de fonctionnement courantes 450 675 € : achats de combustible, entretien, maintenance, assurance, études, honoraires, remboursement des frais de personnel au budget principal. Prise en compte d'un trimestre pour le nouveau réseau de St Héand.
- le remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole 92 500 € et au budget principal des frais de personnel et de structure 150 000 €, montants actualisés.
- les charges financières (intérêts) pour un montant de 313 700 €.

**Dépenses
de gestion
693 175 €**

4 - Les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe Réseaux de chaleur en 2019 s'élèvent à 2 373 K€. Elles se décomposent en 597 K€ de remboursement en capital de la dette et 1 776 K€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2019 (EN K €UROS)

Epargne brute	888
Subventions	631
Emprunts	854
Total financement	2 373

Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 372 725 € avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 887 900 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 596 965 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 290 935 € en 2019.**
- **Subventions : 632 600 €.** Il s'agit notamment des financements extérieurs pour les travaux de la nouvelle chaufferie à Saint-Héand subventionnés par l'Ademe à hauteur de 426 634 € et une demande est en cours auprès de RTE, estimée à 29 000 €,
- **Emprunts : 854 225 €** nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement,

Présentation des dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 2 372 725 €.

Elles se ventilent comme suit :

- Un montant de 596 965 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette

Ainsi au 1^{er} janvier 2019, la dette s'établit à **9.7 M€** (contre 10.2 M€ au 1^{er}/01/2018).

Les remboursements en capital inscrits au BP 2019 sont de l'ordre de 0.6 M€.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 0.9 M€ pour 2019.

- Les dépenses d'équipement du budget Réseaux de chaleur : 1 775 760 €





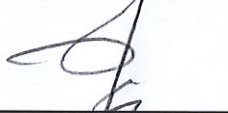


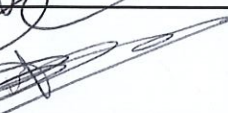

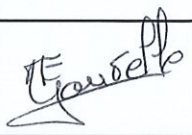
Hors remboursement en capital de la dette, **le montant des investissements 2019 est de 1 776 K€** et sont destinés:

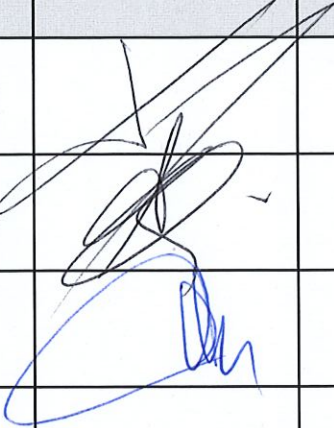
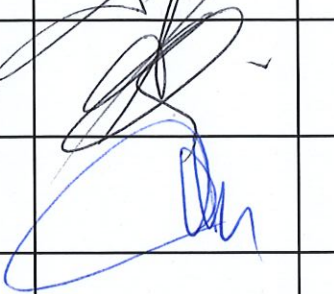

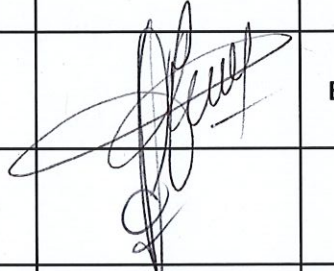
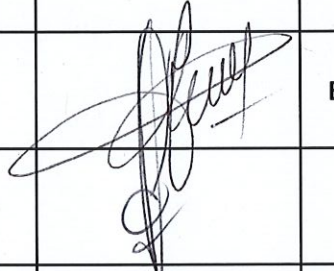
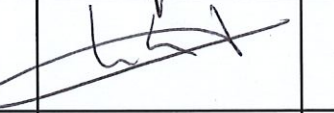
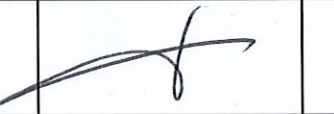
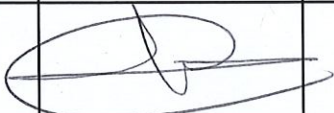
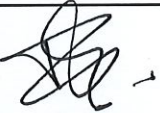
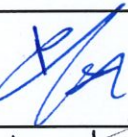

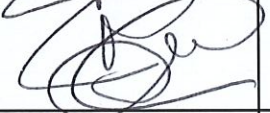
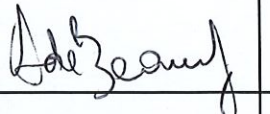
- aux travaux de la nouvelle chaufferie à Saint-Héand estimés à 850 000 €. Les travaux sont subventionnés par l'Ademe à hauteur de 426 634 € et une demande est en cours auprès de RTE, estimée à 29 000 €,
- au renouvellement d'une partie des réseaux de la ville de Firminy pour 740 000 € (s'inscrit dans un programme de renouvellement qui sera poursuivi les années suivantes),
- à divers études, travaux et provisions en cas de casse des chaudières pour 185 760 €.



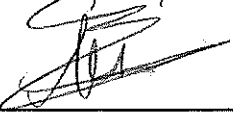






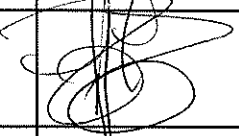
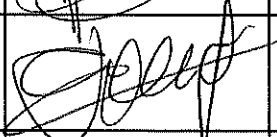

Compte-tenu du montant des travaux reportés qui s'élève à 659 878.52 €, le total des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement pour l'exercice 2019 est de 2 435 638.52 €.


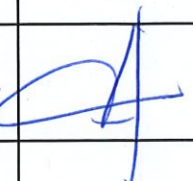

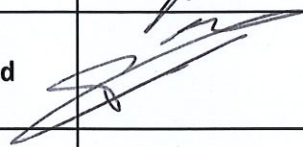

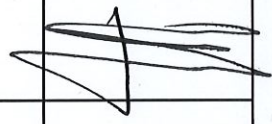

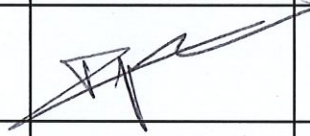

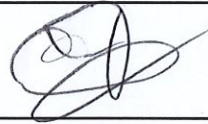
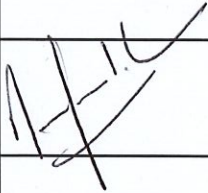

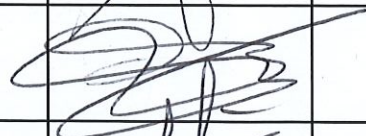
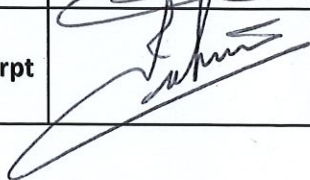
265 000 € de recettes d'emprunt sont également reportés.

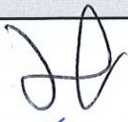
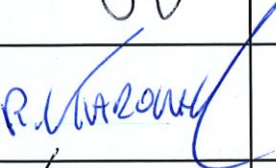
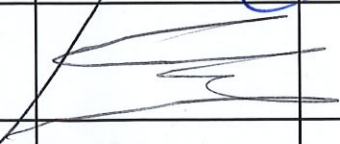

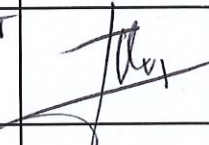
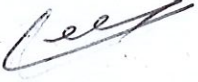




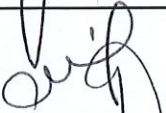


CONSEIL METROPOLITAIN DU MERCREDI 03 AVRIL 2019





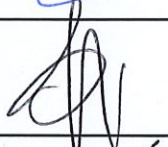



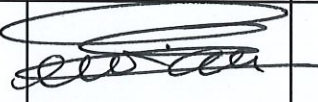
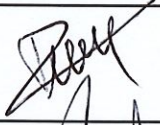

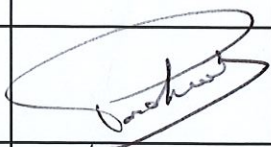
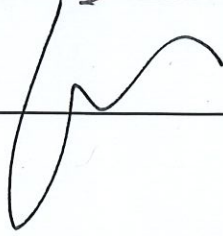
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARNIER Jean-François	Le Chambon-Feugerolles				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois		MAYET Iwan		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			M ^{me} M.E Gou TELLÉ	

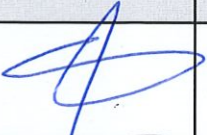



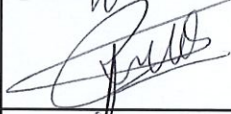


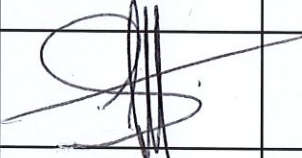
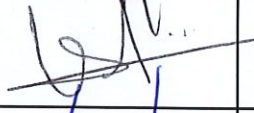


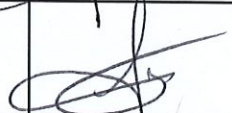

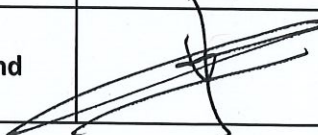
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CELLE Paul	Villars				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne			9 0	
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel		
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier				
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds		CORTEY Patricia		
COGNASSE Viviane	Villars				
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne				
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
DE BEAUMONT Anne	Firminy				
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne				

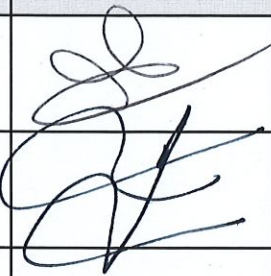

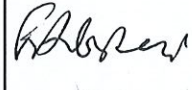




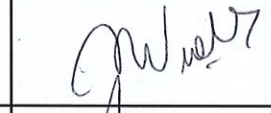

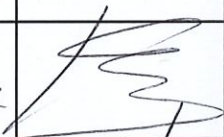
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille		
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne			Pouvoir Nicole AUBOURDY	
FAUVEL Bernard	Chagnon				
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAY Annick	Roche-la-Molière				
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la-Plaine		RUAS Janine		
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne				
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FOREST Nicole	Saint-Chamond				
FRANCOIS Luc	La Grand'Croix		MATRICON Nathalie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules		JANVIER Cassandre		
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne			Nadine SENACHE	
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière		GARRIDO Pascal		
GOUJON Roland	La Tour-en-Jarez		BASSON Jean-Luc		
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne				
GREGOIRE Annie	Aboën				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez				
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne				
JODAR Christiane	Saint-Etienne				
JUBAN Laurence	Firminy				
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt		CHAZELLE Suzanne		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne				
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf			SN CORNIST	
LECOCQ Yves	Pavezin				
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne		1	Paul Cornier, fourer	
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne				
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MAISONNETTE Michel	Valfleury		PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		NAULIN Catherine		
MANET Gérard	Tartaras		DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		BRUYERE Hélène	?	
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne				
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse-sur-Dorlay		PACCALET Lucien		
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PARTRAT Yves	La Fouillouse				
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en-Jarez		BISACCIA Michèle		
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez				
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon				
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
ROVERA Monique	Le Chambon-Feugerolles				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne				
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SOTTON Joseph	Fraisses				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
TARDY Gérard	Lorette		LEGROS Eliane		
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		
THIZY Gilles	Marcenod				
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez				
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond				
VERCHERAND Alain	Cellieu				
VIALON Anne-Françoise	Saint-Etienne				
VIVIANI Enzo	L'Horme		LAULAGNET Marie-Josèphe		
ZADRA Catherine	Saint-Etienne	POUVOIR		Samy KEFI-JEROME	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne	Pouvoir		Claude Liogier	